SEE FOLLOWING NOTE

PLEASE NOTE THAT PAGINATION APPEARS IRREGULAR, BUT THE TEXT IS COMPLETE.

VOIR NOTE CI-APRÈS

VEUILLEZ NOTER QUE LA PAGINATION EST ERRONÉE MAIS LE TEXTE EST INTÉGRAL.

Micromedia
ProQuest

789 East Eisenhower Parkway
PO Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
toll free: 1-800-521-0600
fax: (734) 997-4247
web: www.micromedia.ca

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

789 East Eisenhower Parkway
PO Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
toll free: 1-800-521-0600
fax: (734) 997-4247
web: www.micromedia.ca

Guide pour les plans d'éducation et la communication des résultats

Exigences établies pour les autorités scolaires (publiques, séparées et francophones) de l'Alberta, de même que pour leurs écoles

Février 2008

Alberta
Education

Guide pour les plans d'éducation et la communication des résultats

Exigences établies pour les autorités scolaires (publiques, séparées et francophones) de l'Alberta, de même que pour leurs écoles

Février 2008

Guide pour les plans d'éducation et la communication des résultats – *Exigences établies pour les autorités scolaires (publiques, séparées et francophones) de l'Alberta, de même que pour leurs écoles*

Ce document énonce les exigences relatives aux documents suivants :

- Les plans d'éducation triennaux de 2008-2011 des autorités scolaires et des écoles, soit les plans relatifs aux années scolaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011. **La date à laquelle les autorités scolaires doivent remettre ces plans a été reportée au 20 juin 2008.**
- Les rapports sur les résultats annuels en éducation des autorités scolaires et des écoles pour l'année scolaire 2007-2008, fondés sur les plans d'éducation triennaux de 2007-2010. Les rapports des autorités scolaires doivent être remis le 30 novembre 2008.

Remarque. – Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou d'autres exemplaires du présent document, veuillez communiquer avec :

Sharon Campbell, directrice exécutive
Performance Measurement and Reporting
Alberta Education
Commerce Place, 9e étage
10155, 102e Rue
Edmonton (Alberta) T5J 4L5

Tél. : 780-427-8217 (à Edmonton)
310-0000 (sans frais en Alberta)
Téléc. : 780-422-5255
Courriel : measurement.education@gov.ab.ca

Chef de projet

Elaine Solez, administratrice supérieure
Performance Measurement and Reporting
Alberta Education

Vous avez des commentaires?
Envoyez un courriel à : measurement.education@gov.ab.ca

ISSN 1715-2275

Version anglaise : *Guide for education planning and results reporting: requirements for Alberta school jurisdictions (public, separate and francophone school authorities) and their schools*

ISSN 1715-0914

Copyright © 2008, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Education.

Le titulaire des droits d'auteur autorise la reproduction partielle ou intégrale de la présente publication à des fins éducatives et sans but lucratif.

Table des matières

Quoi de neuf? ii

Section 1 – Vue d'ensemble 1

Cadre de référence en matière de responsabilisation du système d'éducation de la maternelle à la 12e année 1

Cycle de gestion du rendement pour la responsabilisation des autorités scolaires 2

Pilier de la responsabilisation du cadre de financement révisé 2

Méthode d'évaluation du pilier de la responsabilisation 3

Résultats et évaluations du pilier de la responsabilisation – Autorités scolaires 5

Examen et suivi des autorités scolaires et d'Alberta Education 5

Section 2 – Plans d'éducation 2008-2011 des autorités scolaires 7

Préparation/Mise à jour des plans d'éducation 7

Points à considérer dans la mise à jour des plans d'éducation 8

Communication des plans d'éducation 8

Date d'échéance des plans d'éducation 8

Examen des plans d'éducation 8

Composantes et exigences des plans d'éducation de 2008-2011 9

Exigences pour les plans d'éducation des écoles de 2008-2011 13

Section 3 – RRAÉ de 2007-2008 (Novembre 2008) 15

Préparation des rapports sur les résultats 15

Communication des rapports 16

Date d'échéance : Transmission des rapports sur les résultats 16

Examen des rapports sur les résultats annuels en éducation 16

Composantes et exigences du RRAÉ de novembre 2008 17

Exigences de 2007-2008 relatives au Rapport sur les résultats des écoles 20

Annexes

A Gabarits suggérés pour les plans des conseils scolaires 23

B Définitions des mesures de rendement exigées 45

C Termes relatifs à la planification et à la responsabilisation 51

D Élaboration du pilier de la responsabilisation 55

E Références 56

Quoi de neuf?

Plans d'éducation triennaux des autorités scolaires	Pages
Certains passages ont été reformatés sous forme schématique pour une meilleure lisibilité. **Les principaux changements et éclaircissements sont surlignés dans le texte.**	
• Les plans d'éducation triennaux des autorités scolaires de 2008-2009 à 2010-2011 doivent être remis le 20 juin 2008.	8, 13
• Les conseils scolaires doivent indiquer dans leurs plans triennaux et leurs RRAÉ de quelle façon ils ont rempli leurs obligations en vertu du *School Councils Regulation* mis à jour en 2007.	11, 19
• On a clarifié que les plans d'éducation triennaux des autorités scolaires sont mis à jour chaque année grâce à la mise au point des stratégies et des cibles, ce qui permet de poursuivre le plan pendant la prochaine année. On ne s'attend pas que autorités scolaires élaborent un plan triennal totalement nouveau chaque année.	7, 13
• La présentation des mesures à la section Plans d'éducation est simplifiée.	9
• On a clarifié que des renseignements supplémentaires sur les mesures peuvent être inclus dans les plans d'éducation si les autorités scolaires le désirent.	10
• À la suite d'échanges avec les parties intéressées au cours de la dernière année, la mesure de transition vers le postsecondaire du pilier de la responsabilisation a été changée à un taux sur six ans au lieu d'un taux sur quatre ans. Ce changement figurera dans les évaluations de mai 2008 du pilier de responsabilisation.	12, 18
• On a ajouté une remarque au tableau des mesures dans la section des Plans d'éducation pour clarifier que les renseignements supplémentaires sur les mesures doivent faire partie du rapport RRAÉ.	12
• On doit inscrire l'adresse Web des plans d'éducation triennaux et des RRAÉ est inscrite dans le document (les versions imprimable et affichée) pour faciliter la référence.	13, 19
• Les plans et les rapports des écoles doivent comprendre les résultats collectifs des parents, des élèves et des enseignants sur les mesures de sondages du pilier la responsabilisation.	13, 20
• On a clarifié que la référence pour les renseignements sur les fonds générés par les écoles se trouve dans les états financiers vérifiés ainsi que dans les annexes connexes.	19
• On propose un autre format de gabarit à l'annexe A pour simplifier la présentation de l'information sur les mesures.	34-44

Section 1

Vue d'ensemble

Conformément à l'article 16(2) de la *Government Accountability Act*, les organismes relevant des ministères sont tenus de préparer des plans d'activités et des rapports annuels pour chaque année financière. Ces plans et rapports doivent être présentés « d'une manière et à un moment jugés acceptables par le Ministre ». L'article 78 de la *School Act* exige que les conseils scolaires utilisent les informations relatives à la responsabilisation et en fassent part aux élèves, aux parents et aux électeurs selon les modalités prescrites par le ministre.

Les plans et les rapports des autorités scolaires doivent à la fois s'appuyer sur et cadrer avec la vision, la mission, les objectifs et les résultats d'Alberta Education pour le système d'éducation de base. Ainsi, ces documents permettent d'assurer que le système d'éducation, de la maternelle à la 12e année, est axé sur une orientation et un objectif communs afin de répondre aux besoins éducatifs des élèves de l'Alberta. De même, les plans et rapports des autorités scolaires doivent intégrer les objectifs, les priorités et les résultats locaux qui tiennent compte des caractéristiques et des circonstances propres à leurs communautés. Bref, les plans et les rapports sont à l'image des priorités et des besoins locaux dans le contexte d'un cadre de référence provincial.

Cadre de référence en matière de responsabilisation du système d'éducation de la maternelle à la 12e année

La responsabilisation comprend un cycle continu de gestion du rendement qui permet l'amélioration continue et soutient la réflexion critique. Mesurer les progrès et utiliser les résultats pour éclairer la prise de décisions en constituent les composantes clés. Ce cycle renferme les éléments suivants pour les autorités scolaires et leurs écoles :

- élaborer et/ou mettre à jour des plans qui cadrent avec les buts et les résultats de la province et qui tiennent compte des commentaires de la communauté;
- préparer des budgets qui répartissent les ressources afin d'atteindre les objectifs et d'améliorer les résultats;
- mettre en œuvre des stratégies visant l'amélioration de l'apprentissage des élèves;
- suivre la mise en œuvre du plan et ajuster au besoin;
- mesurer, analyser et communiquer les résultats;
- utiliser les résultats afin d'identifier les domaines à améliorer et élaborer des stratégies en vue du prochain plan, c'est-à-dire la prise de décisions à la lumière des faits;
- communiquer avec les parties intéressées (le personnel, les élèves, les parents ou les tuteurs, les conseils d'école, le grand public et Alberta Education) à propos des plans et des résultats des autorités scolaires et des écoles.

Cycle de gestion du rendement pour la responsabilisation des autorités scolaires

Pilier de la responsabilisation du cadre de financement révisé

L'obligation de rendre compte des résultats a été consolidée à la suite de la mise en œuvre du cadre de financement révisé pour les autorités scolaires. Ce cadre repose sur trois piliers : la souplesse, la responsabilisation et le financement. En voici les principales caractéristiques :

- une répartition équitable des fonds ;
- une souplesse accrue en matière d'utilisation des fonds pour faciliter la prise de décisions à l'échelle locale ; et
- l'obligation de rendre compte au grand public quant à l'utilisation des ressources et des résultats atteints.

Le pilier de la responsabilisation met davantage l'accent sur l'atteinte des résultats, sur la communication des résultats, de même que sur l'utilisation des résultats afin de prendre des décisions réfléchies pour améliorer les programmes et le rendement des élèves au cours des années à venir. Le rendement des autorités scolaires fait l'objet de mesures, d'évaluations et de rapports. Ceci se fait à partir de la comparaison des résultats actuels avec les résultats antérieurs et les normes provinciales, et ce, selon une série de mesures et une méthode d'évaluation communes à toutes les autorités scolaires.

Cycle de gestion du rendement pour la responsabilisation des autorités scolaires

Pilier de la responsabilisation du cadre de financement révisé

L'obligation de rendre compte des résultats a été consolidée à la suite de la mise en œuvre du cadre de financement révisé pour les autorités scolaires. Ce cadre repose sur trois piliers : la souplesse, la responsabilisation et le financement. En voici les principales caractéristiques :

- une répartition équitable des fonds;
- une souplesse accrue en matière d'utilisation des fonds pour faciliter la prise de décisions à l'échelle locale; et
- l'obligation de rendre compte au grand public quant à l'utilisation des ressources et des résultats atteints.

Le pilier de la responsabilisation met davantage l'accent sur l'atteinte des résultats, sur la communication des résultats, de même que sur l'utilisation des résultats afin de prendre des décisions réfléchies pour améliorer les programmes et le rendement des élèves au cours des années à venir. Le rendement des autorités scolaires fait l'objet de mesures, d'évaluations et de rapports. Ceci se fait à partir de la comparaison des résultats actuels avec les résultats antérieurs et les normes provinciales, et ce, selon une série de mesures et une méthode d'évaluation communes à toutes les autorités scolaires.

Les conseils scolaires continuent d'avoir la responsabilité de répondre aux besoins d'apprentissage de tous les élèves et d'assurer le respect des politiques, des lois, des règlements et des normes de la province.

Le pilier de la responsabilisation permet une meilleure évaluation de la gestion du rendement au sein des autorités scolaires. Il comprend notamment :

- un ensemble concis de mesures de rendement qui visent les résultats auxquels les parents et le grand public considèrent importants (voir les pages 11 et 12 pour la liste complète des mesures de rendement classifiées par objectif, résultat et catégorie);
- les résultats de sondages auprès des parents, des élèves et des enseignants, effectués chaque année par Alberta Education;
- une méthodologie standard pour évaluer les résultats;
- des rapports de données consistantes et accessibles aux autorités scolaires pour leur planification et la communication de leurs données.

Méthode d'évaluation du pilier de la responsabilisation

Chaque mesure du pilier de la responsabilisation est évaluée en fonction de deux aspects : les réalisations et l'amélioration. On arrive ensuite à une évaluation globale qui combine ces deux aspects. On utilise quatre années de résultats pour évaluer une mesure.

L'évaluation des réalisations permet de comparer les résultats actuels de l'autorité scolaire avec les normes relatives à chaque mesure, lesquelles sont fixées en sélectionnant les 5^{e}, 25^{e}, 75^{e} et 95^{e} centiles de la répartition de la moyenne des résultats pour les trois années de référence de toutes les autorités scolaires. Ces normes restent fixes pour une période de sept à dix ans. Le résultat est comparé avec les résultats de référence et est classé dans l'un des paliers de réussite suivants :

- Très élevé (bleu) pour les résultats au ou supérieurs au 95^{e} centile
- Élevé (vert) pour les résultats entre le 75^{e} et 95^{e} centile
- Moyen (jaune) pour les résultats entre le 25^{e} et 75^{e} centile
- Faible (orange) pour les résultats entre le 5^{e} et 25^{e} centile
- Très faible (rouge) pour les résultats inférieurs au 5^{e} centile

Remarque. — On peut consulter l'échelle des valeurs des normes pour chaque mesure dans le tableau d'évaluation du rendement. Ce tableau est présenté dans la section de référence des mesures d'évaluation faisant partie du Rapport sommaire du pilier de la responsabilisation de l'autorité scolaire.

Pour chaque mesure, **l'évaluation de l'amélioration** compare les résultats courants de l'autorité scolaire avec la moyenne des résultats de l'autorité scolaire pour les trois années précédentes en utilisant un test statistique pour déterminer l'ampleur du changement. Cette évaluation est exprimée par l'un des niveaux suivants :

- Nette amélioration (bleu)
- Amélioration (vert)
- Constant (jaune)
- Baisse (orange)

- Nette baisse (rouge)

Les évaluations de l'amélioration et des résultats sont combinées pour obtenir **l'évaluation globale** de chaque mesure. Cette évaluation est exprimée par l'un des niveaux suivants :

- Excellente (bleu)
- Bonne (vert)
- Acceptable (jaune)
- Problématique (orange)
- Préoccupante (rouge)

Le tableau ci-dessous illustre comment on peut jumeler l'évaluation des réalisations et l'évaluation de l'amélioration afin d'obtenir une évaluation globale pour chaque mesure.

Amélioration	Réalisations				
	Très élevées	Élevées	Moyennes	Faibles	Très faibles
Nette amélioration	Excellentes				Acceptables
Amélioration	Excellentes			Acceptables	**Problématiques**
Constant	Excellentes		Acceptables	**Problématiques**	**Problématiques**
Baisse		Acceptables	**Problématiques**	**Problématiques**	Préoccupantes
Nette baisse	Acceptables	**Problématiques**	**Problématiques**	Préoccupantes	Préoccupantes

De la même façon, chacune des sept catégories de mesures est évaluée selon la moyenne de l'évaluation globale pour chaque mesure dans la catégorie. Ce résultat se traduit par l'une des évaluations de catégories suivantes :

- Excellente (bleu)
- Bonne (vert)
- Acceptable (jaune)
- Problématique (orange)
- Préoccupante (rouge)

Exemple d'évaluations de mesures et de catégories :

Catégorie	Mesure	Évaluations			
		Réalisation	Amélioration	Globale	Catégorie
Rendement des élèves : 10e à 12e année	Diplôme : Acceptable		Maintien		Acceptable
	Diplôme : Excellence	Intermédiaire	**Déclin**	**Problématique**	
	Taux de participation aux examens en vue du diplôme (4+ examens)	Intermédiaire	Maintien	Acceptable	
	Taux d'admissibilité à la bourse d'études Rutherford				

Résultats et évaluations du pilier de la responsabilisation – Autorités scolaires

Aux fins des RRAÉ, Alberta Education recueille les données, puis calcule et fournit aux autorités scolaires les résultats sur cinq ans, les moyennes des trois années précédentes ainsi que les évaluations des mesures et des catégories pour le pilier de la responsabilisation, et ce, deux fois par année : au début de mai pour la préparation du plan triennal et au début d'octobre (mise à jour) lorsque les résultats des tests de rendement et des examens en vue du diplôme sont disponibles.

Un rapport d'évaluation complet du pilier de la responsabilisation, qui comprend les évaluations de toutes les mesures et catégories, a été fourni pour la première fois à chaque autorité scolaire en mai 2007, puisque quatre années de résultats provenant des sondages étaient maintenant disponibles.

Les évaluations à l'échelon des écoles ont également été calculées et fournies aux autorités scolaires pour la première fois en juin 2007. Ces évaluations procurent des renseignements additionnels pour aider les autorités scolaires et les écoles à examiner les résultats et à améliorer les programmes destinés aux élèves.

Examen et suivi des autorités scolaires et d'Alberta Education

L'évaluation des mesures du pilier de la responsabilisation constitue un cadre uniforme et transparent pour interpréter les résultats et aider les autorités scolaires à identifier les points à améliorer.

Les résultats et les évaluations des mesures du pilier de la responsabilisation fournissent de l'information sur le rendement et les tendances des autorités scolaires au cours d'une période donnée. On s'attend des autorités qu'elles entreprendront les activités suivantes :

- se servir de leur expertise en matière d'analyse de données et de programmes, ainsi que de leurs connaissances des conditions au niveau local (contexte) pour comprendre les résultats;
- travailler avec leurs écoles pour déterminer la meilleure façon d'apporter une amélioration.

- Nette baisse (rouge)

Les évaluations de l'amélioration et des résultats sont combinées pour obtenir **l'évaluation globale** de chaque mesure. Cette évaluation est exprimée par l'un des niveaux suivants :

- Excellente (bleu)
- Bonne (vert)
- Acceptable (jaune)
- Problématique (orange)
- Préoccupante (rouge)

Le tableau ci-dessous illustre comment on peut jumeler l'évaluation des réalisations et l'évaluation de l'amélioration afin d'obtenir une évaluation globale pour chaque mesure.

Amélioration	Réalisations : Très élevées	Élevées	Moyennes	Faibles	Très faibles
Nette amélioration	**Excellentes**	**Bonnes**	**Bonnes**	**Bonnes**	Acceptables
Amélioration	**Excellentes**	**Bonnes**	**Bonnes**	Acceptables	Problématiques
Constant	**Excellentes**	**Bonnes**	Acceptables	Problématiques	Problématiques
Baisse	**Bonnes**	Acceptables	Problématiques	Problématiques	
Nette baisse	Acceptables	Problématiques	Problématiques		

De la même façon, chacune des sept catégories de mesures est évaluée selon la moyenne de l'évaluation globale pour chaque mesure dans la catégorie. Ce résultat se traduit par l'une des évaluations de catégories suivantes :

- Excellente (bleu)
- Bonne (vert)
- Acceptable (jaune)
- Problématique (orange)
- Préoccupante (rouge)

Exemple d'évaluations de mesures et de catégories

Catégorie	Mesure	Évaluations			
		Réalisation	Amélioration	Globale	Catégorie
Rendement des élèves – 10 à 12e année	Diplôme – Acceptable	Élevée	Maintien	Bonne	Acceptable
	Diplôme – Excellence	Intermédiaire	Déclin	Problématique	
	Taux de participation aux examens (et voir du diplôme – 12e examens)	Intermédiaire	Maintien	Acceptable	
	Taux d'admissibilité à la bourse d'études Rutherford	Élevée	Amélioration	Bonne	

Résultats et évaluations du pilier de la responsabilisation – Autorités scolaires

Aux fins des RRAE, Alberta Education recueille les données, puis calcule et fournit aux autorités scolaires les résultats sur cinq ans, les moyennes des trois années précédentes ainsi que les évaluations des mesures et des catégories pour le pilier de la responsabilisation, et ce, deux fois par année : au début de mai pour la préparation du plan triennal et au début d'octobre (mise à jour) lorsque les résultats des tests de rendement et des examens en vue du diplôme sont disponibles.

Un rapport d'évaluation complet du pilier de la responsabilisation, qui comprend les évaluations de toutes les mesures et catégories, a été fourni pour la première fois à chaque autorité scolaire en mai 2007, puisque quatre années de résultats provenant des sondages étaient maintenant disponibles.

Les évaluations à l'échelon des écoles ont également été calculées et fournies aux autorités scolaires pour la première fois en juin 2007. Ces évaluations procurent des renseignements additionnels pour aider les autorités scolaires et les écoles à examiner les résultats et à améliorer les programmes destinés aux élèves.

Examen et suivi des autorités scolaires et d'Alberta Education

L'évaluation des mesures du pilier de la responsabilisation constitue un cadre uniforme et transparent pour interpréter les résultats et aider les autorités scolaires à identifier les points à améliorer.

Les résultats et les évaluations des mesures du pilier de la responsabilisation fournissent de l'information sur le rendement et les tendances des autorités scolaires au cours d'une période donnée. On s'attend des autorités qu'elles entreprendront les activités suivantes :

- se servir de leur expertise en matière d'analyse de données et de programmes, ainsi que de leurs connaissances des conditions au niveau local (contexte) pour comprendre les résultats;
- travailler avec leurs écoles pour déterminer la meilleure façon d'apporter une amélioration;

Toutes les autorités scolaires doivent tenir compte des résultats du pilier de la responsabilisation en incluant des stratégies d'amélioration dans leurs plans triennaux. **Pour toute mesure dont l'évaluation globale est « problématique » ou « préoccupante », les autorités scolaires doivent :**

- inclure et identifier clairement (p. ex., surligner) dans leurs plans triennaux les stratégies qui favoriseront l'amélioration des résultats au fil du temps, en tenant compte des facteurs qui influent sur le rendement, et ce, selon l'analyse des données et du contexte;
- pour chaque année du plan, établir des cibles à caractère graduel pour les mesures dont l'évaluation globale est jugée « problématique » ou « préoccupante ».

Pour toute mesure ayant des résultats faibles ou à la baisse sur deux ans ou plus, selon l'évaluation du pilier de la responsabilisation du mois de mai, (i.e. toute mesure dont l'évaluation de mai 2008 est « préoccupante » ou dont l'évaluation de mai 2007 est « problématique » ou « préoccupante »), les autorités scolaires doivent également :

- élaborer des plans d'action précis conçus pour améliorer ces résultats et atteindre les objectifs;
- faire en sorte que ces plans d'action puissent être mis en œuvre dès le début de l'année scolaire suivante.

Le personnel d'Alberta Education continuera de rencontrer le personnel des autorités scolaires deux fois par année – à l'automne pour examiner leurs plans d'éducation triennaux et à l'hiver pour examiner leurs RRAÉ. Ces examens comprendront :

- l'étude des résultats et des évaluations des mesures du pilier de la responsabilisation;
- une discussion sur les efforts de l'autorité scolaire pour maintenir de bons résultats et les améliorer, le cas échéant. Alberta Education entend collaborer de façon prioritaire avec les autorités scolaires dont les évaluations des mesures baissent ou demeurent au niveau « problématique » ou « préoccupant ».

Pour des renseignements sur l'élaboration du pilier de la responsabilisation, consulter l'annexe D.

Toutes les autorités scolaires doivent tenir compte des résultats du pilier de la responsabilisation en incluant des stratégies d'amélioration dans leurs plans triennaux. **Pour toute mesure dont l'évaluation globale est « problématique » ou « préoccupante », les autorités scolaires doivent :**

- inclure et identifier clairement (p. ex., surligner) dans leurs plans triennaux les stratégies qui favoriseront l'amélioration des résultats au fil du temps, en tenant compte des facteurs qui influent sur le rendement, et ce, selon l'analyse des données et du contexte;
- pour chaque année du plan, établir des cibles à caractère graduel pour les mesures dont l'évaluation globale est jugée « problématique » ou « préoccupante ».

Pour toute mesure ayant des résultats faibles ou à la baisse sur deux ans ou plus, selon l'évaluation du pilier de la responsabilisation du mois de mai, (i.e. toute mesure dont l'évaluation de mai 2008 est « préoccupante » ou dont l'évaluation de mai 2007 est « problématique » ou « préoccupante »), les autorités scolaires doivent également :

- élaborer des plans d'action précis conçus pour améliorer ces résultats et atteindre les objectifs;
- faire en sorte que ces plans d'action puissent être mis en œuvre dès le début de l'année scolaire suivante.

Le personnel d'Alberta Education continuera de rencontrer le personnel des autorités scolaires deux fois par année – à l'automne pour examiner leurs plans d'éducation triennaux et à l'hiver pour examiner leurs RRAÉ. Ces examens comprendront :

- l'étude des résultats et des évaluations des mesures du pilier de la responsabilisation;
- une discussion sur les efforts de l'autorité scolaire pour maintenir de bons résultats et les améliorer, le cas échéant. Alberta Education entend collaborer de façon prioritaire avec les autorités scolaires dont les évaluations des mesures baissent ou demeurent au niveau « problématique » ou « préoccupant ».

Pour des renseignements sur l'élaboration du pilier de la responsabilisation, consulter l'annexe D.

Section 2

Plans d'éducation 2008-2011 des autorités scolaires

Aperçu du processus

Préparation/Mise à jour des plans d'éducation

La planification du cycle de gestion du rendement renferme les composantes suivantes :

- **une mise à jour annuelle des plans d'éducation triennaux conformément aux exigences provinciales du système d'éducation de la maternelle à la 12e année;**
- **la préparation du budget pour soutenir le plan.**

Les plans d'éducation des autorités s'inscrivent dans un échéancier de trois ans – lorsqu'une année scolaire se termine, une autre s'ajoute. Par la même occasion :

- les stratégies et les cibles sont modifiées à la lumière des données suivantes : les résultats des dernières années en matière de rendement, l'évaluation du pilier de la responsabilisation et les facteurs locaux comme les changements de priorités et le contexte opérationnel de l'autorité scolaire;
- **le budget est élaboré de façon à améliorer la première année du plan et à positionner les autorités pour les années à venir.**

Ainsi, les autorités scolaires peuvent être réceptives aux besoins des élèves et de la communauté, tout en mettant l'accent sur l'amélioration continue et en maintenant la continuité d'une année à l'autre et le respect des exigences provinciales.

En fin de compte, il revient au conseil scolaire d'approuver ces plans et d'en être responsable. Les membres élus des conseils scolaires donnent une orientation générale au plan d'éducation. De concert avec les parents, le personnel des écoles et d'autres parties intéressées de la communauté, le personnel administratif de l'autorité scolaire élabore un processus de planification et d'établissement de budget. Ce processus doit permettre de répondre aux besoins de l'autorité et de préparer le contenu du plan et un budget connexe qui seront présentés au conseil scolaire pour son approbation.

En réponse aux demandes des autorités scolaires, **deux présentations facultatives** de toutes les composantes requises dans le plan triennal de l'autorité scolaire figurent à l'annexe A. **Ces présentations sont offertes sur Internet en document Word; les autorités scolaires peuvent les télécharger et les utiliser.** Pour les autorités scolaires qui souhaitent utiliser leur propre format, ces exemples de présentation peuvent servir de liste de contrôle pour s'assurer que toutes les exigences sont incluses.

Pour leur part, les écoles élaborent et mettent en œuvre des plans d'éducation triennaux qui respectent l'orientation de l'autorité scolaire et de la province. Les plans d'éducation des écoles

sont conçus par le personnel administratif et le personnel enseignant des écoles, en collaboration avec les conseils d'école et le personnel de l'autorité.

Points à considérer dans la mise à jour des plans d'éducation

Tous les ans, les autorités scolaires et les écoles mettent leurs plans d'éducation triennaux à jour. Ces mises à jour annuelles tiennent compte de ce qui suit :

- les résultats obtenus par l'autorité scolaire et les écoles et les évaluations des mesures et des catégories du pilier de la responsabilisation;
- les commentaires des parties intéressées, comme les conseils d'école, les élèves, les parents et le grand public;
- les ressources disponibles;
- le plan triennal annuel d'Alberta Education ainsi que les tendances et les résultats en matière de rendement au niveau provincial;
- la rétroaction d'Alberta Education.

Il est rare qu'on doive préparer des plans entièrement nouveaux. Cependant, certaines composantes de ces plans, comme les stratégies et les cibles de trois années, font l'objet de mises à jour annuelles. D'autres composantes comme la vision, la mission et les croyances (les énoncés fondamentaux) devraient être révisées et modifiées occasionnellement. Ces mises à jour sont particulièrement appropriées au début du mandat d'un nouveau conseil scolaire.

Communication des plans d'éducation

Les plans d'éducation triennaux relèvent du domaine public. En effet, les autorités scolaires sont tenues d'afficher leurs plans sur leur site Web, y compris les modifications ou les mises à jour. Par ailleurs, les autorités scolaires devraient recourir à divers moyens pour communiquer leurs plans et leurs réalisations à l'ensemble de la communauté. Les feuillets dans les journaux, les dépliants et les réunions avec les membres de la communauté représentent certaines des façons d'assurer cette communication.

Date d'échéance des plans d'éducation

La date d'échéance de transmission des plans d'éducation triennaux est fixée au 31 mai de chaque année **(prolongée au 20 juin 2008 pour le plan de 2008-2011)**. Il incombe aux autorités scolaires de faire parvenir, par courrier électronique avant la date d'échéance, la mise à jour de leur plan triennal à l'administrateur des services externes de la Direction de l'éducation française (DÉF). Ce courriel doit préciser que le plan a été affiché sur le site Web de l'autorité scolaire et donner le lien Web menant à son plan. Si ce plan est modifié par la suite, on doit aviser, par courrier électronique, l'administrateur des services externes de la DÉF de ces modifications et du fait que le plan modifié est affiché sur le site Web de l'autorité.

Examen des plans d'éducation

Le personnel d'Alberta Education examine les plans d'éducation triennaux et en discute avec les directions générales aux fins suivantes :

- permettre au Ministère de mieux comprendre le contexte de l'autorité scolaire;
- appuyer les efforts d'amélioration de l'autorité scolaire;
- s'assurer de la conformité des plans aux exigences provinciales;
- identifier les conséquences de ces plans pour la planification au niveau du Ministère.

Composantes et exigences des plans d'éducation de 2008-2011

[Ces composantes sont obligatoires à moins d'avis contraire. Les composantes sont définies à l'annexe C, pages 49-52. **Deux formats de présentation facultatifs** figurent à l'annexe A, pages 23-44. Ils sont affichés sur le site Web du Ministère comme un document Word; les autorités scolaires peuvent le télécharger et l'utiliser dans la préparation de leurs plans triennaux.]

❒ Un **message du président du conseil scolaire** (facultatif).

❒ Une **déclaration en matière de responsabilisation**, formulée comme suit :

Le plan d'éducation de (nom de l'autorité scolaire) pour les trois années à compter du 1er septembre (année) a été préparé sous la direction du conseil scolaire, conformément aux responsabilités énoncées dans la *School Act* et la *Government Accountability Act*. Le présent plan d'éducation a été élaboré dans le cadre des plans triennaux et financiers du gouvernement provincial. Le conseil scolaire s'engage à atteindre les résultats visés dans ce plan.

❒ Les **énoncés fondamentaux** (facultatif) – La vision, la mission, les principes et les croyances.

❒ Le **profil de l'autorité scolaire** (facultatif).

❒ **Les tendances et les enjeux** (facultatif).

❒ **Les objectifs fixés par la province, les résultats connexes, les mesures de rendement et les cibles**. Inclure :

- l'évaluation d'une page des résultats de l'autorité scolaire tiré du sommaire global du pilier de la responsabilisation (mai 2008) fourni par Alberta Education et qui renferme l'évaluation de chaque mesure et catégorie ainsi que les objectifs, les résultats et les mesures de rendement exigés (voir pages 11 et 12).

Pour chaque résultat exigé, inclure :

- **les mesures utilisées pour évaluer l'amélioration et l'atteinte des objectifs (consulter la liste aux pages 11 et 12);**
- **une référence aux résultats et à l'évaluation pour les mesures sur la feuille de résumé;**
- les cibles de l'autorité scolaire, pour chaque année du plan, en ce qui concerne les mesures jugées « problématiques » ou « préoccupantes ».

  Ces cibles doivent refléter au cours des années du plan, une amélioration raisonnable ou une progression vers la norme de réussite suivante, tel que défini dans la méthodologie de l'évaluation. Par exemple, si le résultat de l'autorité scolaire est de 10 pour cent inférieur à la norme de réussite suivante, il n'est peut-être pas possible de

l'atteindre en trois ans, mais il serait possible d'atteindre des résultats qui se rapprochent de la prochaine norme. Veuillez vous référer au tableau de l'évaluation des résultats dans le rapport sommaire global du pilier de la responsabilisation pour la gamme des résultats compris dans chaque norme de rendement. Ce rapport est affiché sur Extranet.

Remarque. —

- Au fur et à mesure que les améliorations se rapprochent de la norme de réussite suivante ou l'atteignent, l'évaluation de l'amélioration reflètera ces progrès avec une évaluation « constante » ou supérieure.
- Bien qu'elles soient utiles, surtout pour les mesures du pilier de la responsabilisation, les cibles ne sont requises que pour les mesures jugées « préoccupantes » ou « problématiques ».

On encourage les autorités scolaires à inclure des résultats supplémentaires ou de l'information contextuelle pour aider à expliquer les stratégies et les cibles aux parents et au grand public, tels que :

- **les résultats obtenus aux tests de rendement ou aux examens en vue du diplôme pour des matières et des niveaux particuliers;**
- **les taux d'achèvement des études secondaires sur cinq ans;**
- **les résultats des sondages du pilier de la responsabilisation pour un groupe de répondants donné.**

Les stratégies locales (au moins une stratégie pour chaque résultat du plan), y compris les stratégies dans tous les plans d'éducation des autorités scolaires :

- qui traitent des besoins en matière d'apprentissage et de l'atteinte des résultats pour tous les élèves;
- qui reflètent les contextes locaux ainsi que certaines populations étudiantes et leurs besoins.

  Remarque. — Pour les élèves ayant des besoins spéciaux, cela comprend les stratégies en ce qui a trait à la planification conformément à l'article 14.a de *Les normes en matière d'adaptation scolaire* (modifié en juin 2004).

  < http://education.alberta.ca/media/619671/normes.pdf >
- qui sont conçus afin d'améliorer les résultats sélectionnés du pilier de la responsabilisation. **Les autorités scolaires, dont certains résultats du pilier de la responsabilisation sont jugés « problématiques » ou « préoccupants », doivent indiquer clairement (p. ex., en surlignant) les stratégies visant l'amélioration des résultats pour ces mesures.**

❒ Faits saillants du budget

Cette section présente les faits saillants du budget de l'autorité scolaire pour la première année du plan triennal, et ce, de façon claire, pertinente et facile à comprendre par les parents et le grand public. Ces faits saillants doivent présenter l'information financière importante par rapport à la prochaine année scolaire, en mettant l'accent sur les principaux changements anticipés ou les nouvelles orientations afin de tenir compte des résultats du pilier de la responsabilisation. Cette section peut porter sur les changements dans le nombre d'élèves, le personnel certifié et non certifié, les programmes offerts, le

financement, les revenus et dépenses, les surplus et les déficits annuels de même que les surplus accumulés. Cette section doit renfermer :

- les principes directeurs qui guident le conseil scolaire dans sa planification financière;
- un sommaire de l'information du rapport budgétaire à l'aide de tableaux et de graphiques;
- le lien Web au rapport budgétaire de l'autorité scolaire.

De plus, indiquer ce que le conseil scolaire a fait pour remplir ses obligations en vertu de l'article 13 du *School Councils Regulation* (A.R. 113/2007) pour donner aux conseils d'écoles l'occasion de participer à la mise à jour des plans des écoles.

Objectifs, résultats, mesures de rendement et cibles exigés

Tous les objectifs, résultats et mesures de rendement exigés dans les plans d'éducation triennaux des autorités scolaires pour les années 2008-2009 à 2010-2011 figurent ci-dessous. Pour chaque année du plan, on exige des cibles pour les mesures du pilier de la responsabilisation jugées « problématiques » ou « préoccupantes ». Les mesures qui ne relèvent pas du pilier de la responsabilisation sont en gris.

Objectifs, résultats et mesures de rendement
PREMIER OBJECTIF : DES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE DE GRANDE QUALITÉ POUR TOUS

❖ **Catégorie : Écoles sécuritaires et bienveillantes**

✓ **Résultat : Les écoles fournissent un milieu sécuritaire et bienveillant aux élèves.**

- Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves estimant que l'école offre un milieu sécuritaire aux élèves, qu'ils y apprennent l'importance d'être bienveillants et respectueux envers les autres et qu'ils y sont traités en toute justice.

❖ **Catégorie : Possibilités d'apprentissage pour les élèves**

✓ **Résultat : Le système d'éducation répond aux besoins de tous les élèves de la maternelle à la 12e année, ainsi qu'à ceux de la société et de l'économie.**

- Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves satisfaits du choix de cours qui est offert, y compris les beaux-arts, les carrières, la santé, l'éducation physique et la technologie.
- Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves satisfaits de la qualité générale de l'éducation de base.
- Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves satisfaits de l'accès aux services et aux programmes offerts aux élèves dans leur communauté et satisfaits de l'efficience et de l'efficacité de ces services et de ces programmes.

✓ **Résultat : Des programmes et des mesures de soutien efficaces sont disponibles aux élèves et aux jeunes à risque.**

- Taux annuel d'abandon scolaire des élèves âgés de 14 à 18 ans.

✓ **Résultat : Les élèves terminent leurs études.**

- Pourcentage d'élèves qui ont terminé leurs études secondaires dans les trois ans suivant leur inscription en 10e année.

DEUXIÈME OBJECTIF : L'EXCELLENCE DES RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

❖ **Catégorie : Rendement des élèves de la maternelle à la 9e année**

✓ **Résultat : Les élèves atteignent des résultats d'apprentissage de norme élevée.**

- Pourcentages d'élèves de 3e, 6e et 9e année (résultats globaux de la cohorte) qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement.

❖ **Catégorie : Rendement des élèves de la 10e à la 12e année**

- Pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et le pourcentage de ceux qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (résultats globaux).
- Pourcentage d'élèves qui ont passé quatre examens ou plus pour obtenir leur diplôme dans les trois ans suivant leur inscription en 10e année.
- Pourcentage d'élèves de la 12e année qui répondent aux critères d'admissibilité de la bourse d'études Rutherford.

❖ **Catégorie : Préparation à l'apprentissage continu, à l'employabilité et au civisme**

✓ **Résultat : Les élèves sont bien préparés à l'apprentissage continu.**

- Taux de transition du secondaire au postsecondaire dans les six ans suivant leur inscription en 10e année.

✓ **Résultat : Les élèves sont bien préparés au monde du travail.**

- Pourcentages d'enseignants et de parents estimant qu'on enseigne aux élèves les attitudes et les comportements qui leur permettront, après le secondaire, de réussir sur le marché du travail.

✓ **Résultat : Les élèves font preuve des caractéristiques de citoyens engagés.**

- Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves estimant que les élèves font preuve des caractéristiques de citoyens engagés.

TROISIÈME OBJECTIF : UNE AUTORITÉ SCOLAIRE HAUTEMENT RÉCEPTIVE ET RESPONSABLE

❖ **Catégorie : Participation**

✓ **Résultat : L'autorité scolaire entretient des relations de travail efficaces.**

- Pourcentages d'enseignants et de parents satisfaits du degré de participation des parents aux décisions prises au sujet de l'éducation de leurs enfants.

❖ **Catégorie : Amélioration continue**

✓ **Résultat : L'autorité scolaire fait preuve de leadership et d'amélioration continue.**

- Pourcentage d'enseignants, de parents et d'élèves indiquant que leur école et les écoles de leur autorité scolaire se sont améliorées ou n'ont pas changé au cours des trois dernières années.
- Pourcentage d'enseignants qui affirment, qu'au cours des trois à cinq dernières années, les occasions de perfectionnement professionnel et de formation en cours d'emploi offertes par leur autorité scolaire ont été ciblées, systématiques et qu'elles ont contribué de manière significative à leur épanouissement professionnel.

Remarque. —

- Les rapports relatifs au pilier de la responsabilisation affichés sur le site Extranet du Ministère renferment les résultats pour ces mesures.
- Conformément à la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*, lorsque le nombre d'élèves ou de répondants à un sondage est inférieur à six, les données ne doivent pas être publiées, de manière à protéger la vie privée des participants.
- **Le RRAÉ exige que les autorités scolaires produisent un rapport des résultats supplémentaires pour l'achèvement des études secondaires (taux sur quatre et cinq ans), les tests de rendement provinciaux (chaque matière et chaque niveau), les examens en vue du diplôme (chaque matière) et la transition au postsecondaire (taux sur six ans). Voir la page 20.**

- Consulter l'annexe B pour une brève description de chaque mesure de rendement.

❒ **Faits saillants des plans d'immobilisations et d'installations**

Cette section :

- décrit les principaux travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours ou planifiés au cours des trois prochaines années (le cas échéant), ainsi que les avantages qu'en tireront les élèves (*quels élèves, programmes, écoles*).
- donne le lien Web aux renseignements supplémentaires au sujet des plans d'immobilisations et d'installations.

❒ **Publication et communication**

Les autorités scolaires doivent afficher leurs plans d'éducation mis à jour sur leur site Web le 31 mai au plus tard **(cette date est reportée au 20 juin 2008 pour le plan de 2008-2011)** et inclure l'information additionnelle suivante :

- indiquer dans leur plan comment ce plan a été ou sera communiqué aux parents et au grand public;
- **le lien Web au plan d'éducation triennal de l'autorité scolaire pour les versions imprimable et affichée du document.**

Exigences pour les plans d'éducation des écoles de 2008-2011

Le plan d'éducation d'une école se veut le reflet du plan triennal de l'autorité scolaire et s'y conforme. En effet, il revient à chaque autorité scolaire d'énoncer ses exigences quant au contenu et au format des plans de ses écoles. En plus, les plans des écoles doivent renfermer les objectifs et les mesures de la province présentés ci-dessous. Alberta Education ne recueille ni n'étudie le plan de chacune des écoles. Il incombe toutefois aux autorités scolaires d'assurer le respect des exigences suivantes :

- **Chaque école met annuellement à jour son plan d'éducation triennal en mettant au point ses stratégies et ses cibles, ce qui permet de poursuivre le plan pendant une année. Les plans des écoles doivent inclure leurs objectifs, leurs stratégies et leurs mesures de rendement.**
- En particulier, les plans des écoles doivent inclure :
  - les objectifs du plan triennal d'Alberta Education;
  - les stratégies nécessaires à la réalisation de ces objectifs;
  - **les mesures requises énumérées aux pages 11 et 12, ainsi que les résultats les plus récents de l'école, de l'autorité et de la province, s'il y a lieu (par exemple, les écoles secondaires n'incluraient pas les résultats des tests de rendement provinciaux).**

Remarque. —

- Les cibles sont utiles pour les mesures dont on a les résultats au fil du temps, mais elles ne sont pas obligatoires.
- **À compter de cette année, il faut inclure les résultats collectifs des parents, des élèves et des enseignants sur les mesures de sondages du pilier de la responsabilisation lorsque des données suffisantes sont disponibles.**

De plus :

- Les plans triennaux des écoles doivent décrire la manière dont le conseil d'école a participé à leur mise à jour.

Section 3

RRAÉ de 2007-2008 (Novembre 2008)

Aperçu du processus

Préparation des rapports sur les résultats

Chaque année, les autorités scolaires mesurent et interprètent leur rendement et communiquent, dans leur Rapport sur les résultats annuels en éducation (RRAÉ), les progrès qu'elles ont réalisés en ce qui concerne l'atteinte des objectifs et des résultats énoncés dans leur plan triennal. Ceci comprend mesurer et rapporter sur les mesures locales ainsi que rapporter et réagir aux informations et aux évaluations reçues d'Alberta Education. Les résultats et les évaluations des mesures de rendement du pilier de la responsabilisation sont une source d'information importante pour l'évaluation et l'établissement de rapports sur le rendement. Ces résultats et ces évaluations sont utilisés avec l'information contextuelle et d'autres résultats de l'autorité pour déterminer où des améliorations s'imposent.

Le RRAÉ est rédigé sous la direction du conseil scolaire, selon un processus déterminé par le personnel de l'autorité scolaire. Le rapport est approuvé par le conseil scolaire élu et informe les principaux intéressés où se situe l'autorité scolaire par rapport aux objectifs et aux résultats qu'elle espère atteindre. Par ailleurs, ce rapport montre que le conseil scolaire se porte responsable de ses résultats et qu'il utilise à bon escient ses ressources pour offrir des programmes de qualité aux élèves et pour apporter des améliorations là où il le faut. Le RRAÉ donne l'occasion aux autorités scolaires et aux écoles de résumer leurs réalisations en plus de communiquer leurs résultats.

Remarque. — On est en train d'élaborer un format facultatif qui sera affiché dès sa disponibilité. On avisera les directions générales dès qu'il sera affiché.

Lorsque les autorités scolaires préparent leurs rapports sur les résultats, elles compilent et évaluent les évaluations et les résultats relatifs aux mesures de rendement indiquées dans leurs plans triennaux tout en tenant compte du contexte au niveau local ainsi que des résultats, des tendances et du contexte au niveau provincial (se reporter au rapport annuel 2007-2008 d'Alberta Education qui sera publié en septembre 2008 pour connaître le contexte provincial). Les résultats au niveau de l'autorité scolaire proviennent des sources suivantes :

- Alberta Education, qui fournit sur Extranet les résultats et les évaluations des mesures exigées :
  - les données des sondages du pilier de la responsabilisation, données recueillies auprès des élèves, des parents et des enseignants;
  - les résultats obtenus aux tests de rendement provinciaux et aux examens en vue du diplôme;

- les taux d'achèvement des études secondaires, les taux d'abandon, les taux de participation aux examens en vue du diplôme, les taux de transition du secondaire au postsecondaire et les taux d'admissibilité aux bourses d'études Rutherford.

- Les sources locales (écoles et autorités scolaires), ce qui comprend les sondages élaborés localement afin de recueillir des données sur les mesures de rendement locales facultatives.*

Communication des rapports

Les rapports sur les résultats annuels en éducation (RRAÉ) sont des documents qui relèvent du domaine public. Les autorités scolaires **doivent** afficher leurs rapports sur leur site Web et inclure l'hyperlien dans leur RRAÉ (versions imprimable et affichée).

On incite les autorités scolaires à publier leurs rapports sous la forme de dépliants, de feuillets dans des journaux, et de réunions avec les membres de la communauté afin que l'information soit encore plus accessible aux parents et au grand public. La communication des données qui sont résumées à des fins de distribution au grand public doit comprendre des résultats pour toutes les mesures de rendement dont il est question dans le plan d'éducation triennal de l'autorité scolaire.

Dans son RRAÉ, l'autorité scolaire **doit** préciser :

- de quelle manière le rapport a été ou sera communiqué au grand public;
- de quelle manière les rapports sur les résultats en éducation des écoles relevant d'elle sont communiqués aux parents et à la communauté et inclure les hyperliens aux sites Web des écoles et des rapports des résultats des écoles;
- **la manière dont les résultats des écoles et l'interprétation des mesures provinciales sont communiqués aux conseils d'école.**

Date d'échéance : Transmission des rapports sur les résultats

La date d'échéance que les autorités scolaires doivent respecter pour afficher, sur leur site Web, leur RRAÉ est le **30 novembre de chaque année**. Elles doivent en aviser le Ministère en faisant parvenir un courriel à l'administrateur des services externes de la Direction de l'éducation française (DÉF). Ce courriel doit :

- préciser que le plan a été affiché sur le site Web de l'autorité scolaire;
- donner le lien Web menant à son plan. Si ce plan est modifié par la suite, on doit aviser, par courrier électronique, l'administrateur des services externes de la DÉF de ces modifications et du fait que le plan modifié est affiché sur le site Web de l'autorité.

Examen des rapports sur les résultats annuels en éducation

Le personnel d'Alberta Education examine les rapports sur les résultats annuels en éducation de l'autorité scolaire afin de :

---

* Dans le but de soutenir les efforts déployés localement par les autorités scolaires, Alberta Education a commandé l'élaboration d'un guide très pratique sur les sondages, intitulé *How to Conduct Satisfaction Surveys: A Practical Guide to Conducting Surveys within Alberta's Education System*. Ce guide peut être téléchargé à partir de ce site Web : <http://education.alberta.ca/admin/resources/planning/satisfaction.aspx>.

- permettre au Ministère de mieux comprendre les résultats de l'autorité scolaire;
- vérifier qu'on a tenu compte des conséquences des résultats dans la prochaine mise à jour du plan de l'autorité scolaire, par exemple, ce qu'on fera pour rehausser certains résultats;
- vérifier que le rapport est conforme aux exigences provinciales;
- vérifier la conformité du rapport au plan d'éducation connexe;
- soutenir les efforts de l'autorité scolaire en ce qui a trait à ses efforts d'amélioration et à la communication de ses résultats; et
- déterminer les répercussions du rapport sur la planification au niveau du Ministère.

Composantes et exigences du RRAÉ de novembre 2008

Le rapport sur les résultats annuels en éducation de novembre 2008 présente un compte rendu du plan d'éducation triennal 2007-2010 de l'autorité scolaire et renferme les composantes suivantes (les changements depuis la publication du guide de mars 2007 sont surlignés). On est en train d'élaborer un gabarit pour le RRAÉ et il sera fourni aux autorités scolaires dès sa disponibilité.

❒ Un **message** du président du conseil scolaire (facultatif).

❒ Une **déclaration en matière de responsabilisation**, formulée comme suit :

Le *Rapport sur les résultats annuels en éducation* de **(nom de l'autorité scolaire)** pour l'année scolaire **(année)** a été préparé sous la direction du conseil scolaire, conformément aux responsabilités énoncées dans la *School Act* et la *Government Accountability Act*. Notre conseil scolaire s'engage à s'appuyer, dans la plus grande mesure possible, sur les résultats de ce rapport pour améliorer la qualité de l'éducation des élèves relevant de son autorité. Nous nous servirons des résultats pour élaborer de solides stratégies pour notre plan d'éducation triennal afin de faire en sorte que nos élèves aient la possibilité d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir des membres autonomes, responsables, bienveillants et productifs de la société.

❒ Des renseignements sur la manière dont le rapport a été ou sera communiqué aux parents et au grand public.

❒ Des renseignements sur la manière dont le rapport sur les résultats préparé par les écoles de l'autorité scolaire a été ou sera communiqué aux parents et au grand public.

❒ Le sommaire global du pilier de la responsabilisation fourni par Alberta Education au mois d'octobre 2008.

❒ Les faits saillants de l'année précédente, y compris :

- les faits saillants des **réalisations** de l'autorité scolaire (effets des principales activités et stratégies), ce qui comprend les programmes et les résultats de groupes spécifiques d'élèves. (Note : Les rapports sur les programmes, les services et les résultats pour les élèves ayant des besoins spéciaux répondent aux exigences relatives à la communication des résultats non financiers de l'article 14.a et 14.c de *Les normes en matière d'adaptation scolaire* [modifié en juin 2004].)
  < http://education.alberta.ca/media/619671/normes.pdf >

- le lien Web menant au rapport annuel PARSA et au rapport des effectifs de classes de l'autorité scolaire.

❒ **Les résultats des mesures de rendement** de l'autorité scolaire à partir de son plan d'éducation 2007-2008 à 2009-2010 par rapport aux objectifs, aux résultats et aux cibles de 2007-2008 de son plan triennal (la liste des mesures exigées figure aux pages 11 et 12). Pour chaque mesure exigée, communiquer plus particulièrement :

- les résultats de l'autorité et de la province pour les cinq dernières années (ou les résultats disponibles si moins de cinq ans);
- les résultats de 2007-2008 par rapport à la cible de cette année (s'il y a lieu);
- les progrès vers la cible d'amélioration établie pour 2008-2009 pour les mesures du pilier de la responsabilisation identifiées, en mai 2006, comme « problématiques » ou « préoccupantes »; et
- tout commentaire relatif aux résultats tel que l'information contextuelle, l'analyse des résultats et les facteurs ayant une incidence sur le rendement; si les résultats des mesures du pilier de la responsabilisation reçoivent une évaluation « Amélioration » ou « Nette amélioration », précisez les stratégies ou les mesures adoptées par l'autorité scolaire (ou école), susceptibles d'avoir contribué à cette amélioration.

De plus, veuillez communiquer les résultats de l'autorité scolaire et de la province pour les cinq dernières années portant sur :

- **les résultats relatifs aux normes acceptables et d'excellence et les résultats pour chaque niveau et chaque matière relatifs aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme;**
- **les taux d'achèvement au secondaire sur quatre et cinq ans;**
- **le taux de transition vers le postsecondaire sur quatre ans.**

Remarque. —

- Conformément à la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée), lorsque le nombre d'élèves ou de répondants à un sondage est inférieur à six, les données ne doivent pas être publiées, de manière à protéger la vie privée des participants.
- Pour les mesures du sondage sur le pilier de la responsabilisation, ce sont les résultats des rapports du sondage sur le pilier de la responsabilisation, plutôt que les sondages de l'autorité, qui doivent être publiés. Les résultats du sondage de l'autorité peuvent être utilisés aux fins des rapports à l'échelle locale.

❒ L'énumération des **défis futurs à relever**, ce qui comprend les secteurs à améliorer et la manière dont l'autorité procédera pour relever ces défis.

❒ **Le sommaire des résultats financiers**, soit :

- les renseignements financiers clés portant sur l'année scolaire visée, comme d'importants écarts comparativement à l'année précédente, le surplus ou le déficit d'exploitation annuel, les surplus d'exploitation accumulés et les réserves de capital;
- des renseignements sur les dépenses en programmation sous la forme de tableaux ou de graphiques pour les principaux lecteurs, soit les parents et les autres membres de la communauté;

- l'endroit où il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur les sources de fonds générés par les écoles et sur leur utilisation (par exemple, donner le lien Web aux états financiers vérifiés et **aux annexes connexes** ainsi que le nom de la personne-ressource au bureau central) et une mention selon laquelle l'information comparative se trouve dans un rapport provincial (il faut alors donner le lien Web menant au résumé des renseignements relatifs aux états financiers vérifiés des autorités : < http://education.alberta.ca/admin/funding/audited.aspx >);
- le lien Web aux états financiers vérifiés 2007-2008 de l'autorité scolaire.

❒ **Projets d'immobilisations et d'installations :**

- souligner, à l'intention des parents et du grand public, les progrès des principaux projets d'installations scolaires – comme la rénovation et la construction de bâtiments réalisés au cours de l'année scolaire précédente, le cas échéant, en mettant l'accent sur les avantages que tirent les élèves de ces projets, par exemple, des installations améliorées, de meilleures possibilités d'apprentissage *[quels élèves, programmes, écoles]*.

❒ **Publication et communication** : Les autorités scolaires doivent afficher leur RRAÉ de 2007-2008 sur leur site Web le 30 novembre 2008 au plus tard et en aviser l'administrateur des services externes de la DÉF. Le RRAÉ doit aussi inclure les renseignements suivants :

- indiquer de quelle manière les rapports préparés par les écoles de l'autorité scolaire sont communiqués aux parents et au grand public;
- **la manière dont le conseil scolaire a rempli ses obligations en vertu du *School Councils Regulation* (mis à jour en 2007) pour donner aux conseils d'école l'occasion de participer aux RRAÉ et de partager les résultats des écoles et l'interprétation des mesures du pilier de la responsabilisation avec les conseils d'école;**
- le lien Web aux sites Web des écoles et aux rapports des résultats des écoles;
- **le lien Web au RRAÉ de l'autorité en versions imprimable et affichée.**

Remarque. —

L'élaboration d'un gabarit de rapport RRAÉ en ligne est en cours. Entre-temps, les autorités scolaires peuvent choisir l'une des options suivantes :

- Utiliser les rapports du pilier de la responsabilisation fournis par Alberta Education à titre d'annexe à leur RRAÉ et fournir les informations additionnelles exigées, c'est-à-dire les cibles et les commentaires relatifs aux résultats dans la partie principale du RRAÉ selon un format de leur choix; ou
- Copier-coller le rapport du pilier de la responsabilisation dans leur propre document (document Excel pour faciliter cette option); ou
- Utiliser le modèle pour le RRAÉ qui est en cours d'élaboration et qui sera affiché sur la page Web des ressources de planification dès qu'il sera disponible. Nous aviserons les autorités scolaires dès que ce gabarit sera affiché sur notre site Web.

Exigences de 2007-2008 relatives au Rapport sur les résultats des écoles

Le *Rapport sur les résultats annuels en éducation 2007-2008* d'une école rend compte du plan triennal 2007-2010 de l'école. Ce rapport est dans la ligne du rapport annuel préparé par l'autorité scolaire. Il incombe à chaque autorité scolaire de fixer les exigences relatives au contenu et au processus dans la préparation des rapports annuels des écoles. De plus, Alberta Education exige les éléments dont il est question ci-dessous, afin d'assurer la responsabilisation et une uniformité avec les exigences provinciales du système d'éducation de la maternelle à la 12e année.

Alberta Education ne recueille ni n'étudie habituellement les rapports sur les résultats annuels préparés par chaque école. Il revient aux autorités scolaires de s'assurer qu'on respecte les exigences énumérées ci-dessous.

- Des renseignements sur les résultats en ce qui a trait à *tous* les objectifs, résultats et mesures de rendement – tant locaux que provinciaux – identifiés dans le plan d'éducation de l'école, ce qui comprend les mesures suivantes exigées par le Ministère, s'il y a lieu (par exemple, les écoles élémentaires ne communiqueront pas les résultats aux examens en vue du diplôme) :
  - taux annuel de décrochage des élèves âgés de 14 à 18 ans;
  - taux d'achèvement des études secondaires (taux sur trois, quatre et cinq ans);
  - les pourcentages d'élèves de 3e, 6e et 9e année qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux (les résultats de la cohorte – les résultats pour chaque matière et chaque niveau ainsi que les résultats globaux);
  - les taux de participation des élèves de 3e, 6e et 9e année aux tests de rendement provinciaux;
  - les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (les résultats pour chaque matière et les résultats globaux);
  - les pourcentages d'élèves qui ont passé quatre examens ou plus en vue du diplôme dans les trois années suivant leur inscription en 10e année;
  - le pourcentage d'élèves de la 12e année qui satisfont aux critères d'admissibilité des bourses d'études Rutherford;
  - les taux de transition du secondaire au postsecondaire (taux sur quatre et six ans).
- **De plus, établir un rapport des résultats généraux (cumulés parmi les groupes de répondants) pour chaque mesure de sondage du pilier de la responsabilisation pour laquelle des données suffisantes sont disponibles.**
- Le rapport sur les résultats de l'école quant aux mesures provinciales exigées doit comprendre ce qui suit :
  - l'évaluation des progrès par rapport au rendement antérieur;
  - cinq années de résultats par rapport aux résultats comparables de l'autorité scolaire et de la province;
  - toute cible établie pour 2007-2008 et l'évaluation du progrès à atteindre ces cibles.

Remarque. —

- Les écoles peuvent trouver dans le réseau Extranet d'Alberta Education les renseignements dont elles ont besoin au sujet du rendement et des taux de participation.
- Il est facultatif de communiquer les résultats des élèves qui passent les tests de rendement.
- Conformément à la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée), lorsque le nombre d'élèves ou de répondants à un sondage est inférieur à six, les données ne doivent pas être publiées, de manière à protéger la vie privée des participants.

- Un lien au site Web de l'autorité scolaire pour consulter le rapport des effectifs de classes de l'école.
- Des renseignements supplémentaires, selon les exigences de l'autorité scolaire.

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc.]

Annexe

A

Gabarits suggérés pour les plans des conseils scolaires

Le gabarit proposé ci-dessous renferme les exigences pour les plans d'éducation de 2008-2009 à 2010-2011. Même si une autorité scolaire utilise son propre format, elle est invitée à utiliser cette information à titre de liste de points à vérifier afin de s'assurer que son plan contient tous les éléments exigés. À moins d'avis contraire, tous les éléments sont exigés.

Premier gabarit

Message du président du conseil scolaire (facultatif)

Déclaration en matière de responsabilisation

Le plan d'éducation de (**nom de l'autorité scolaire**) pour les trois années à compter du 1er septembre (**année**) a été préparé sous la direction du conseil scolaire, conformément aux responsabilités énoncées dans la *School Act* et la *Government Accountability Act*. Le présent plan d'éducation a été élaboré dans le cadre des plans triennaux et financiers du gouvernement provincial. Le conseil scolaire s'engage à atteindre les résultats visés dans ce plan.

Énoncés fondamentaux (facultatif)

- ☐ *Vision*
- ☐ *Mission*
- ☐ *Principes*

Profil de l'autorité scolaire (facultatif)

Mai 2008 – Sommaire global du pilier de la responsabilisation

❖ **Premier objectif : Des possibilités d'apprentissage de grande qualité pour tous**

✓ **Résultat : Les écoles offrent un environnement sécuritaire et bienveillant aux élèves.**

Mesures de rendement	Résultats actuels	Moyenne précédente de 3 ans	Évaluation de mai 2008			Cibles*		
			Rendement	Amélioration	Globale	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
• Enseignants, parents et élèves estimant que les enfants évoluent dans un milieu sécuritaire à l'école, qu'ils apprennent l'importance d'être bienveillants et respectueux envers les autres et qu'ils sont traités en toute justice à l'école.								
Stratégies**								

✓ **Résultat : Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les élèves, de la maternelle à la 12e année, ainsi qu'à ceux de la société et de l'économie.**

Mesures de rendement	Résultats actuels	Moyenne précédente de 3 ans	Évaluation			Cibles*		
			Rendement	Amélioration	Globale	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
• Enseignants, parents et élèves estimant que les élèves ont accès à un vaste programme d'études, y compris les beaux-arts, la technologie, les carrières, la santé et l'éducation physique.								
• Enseignants, parents et élèves satisfaits de la qualité générale de l'éducation en Alberta.								
• Enseignants, parents et élèves satisfaits de l'accès aux services et programmes offerts aux élèves dans leur communauté et satisfaits de l'efficience et de l'efficacité de ces services et programmes.			S.O.	S.O.	S.O.			
Stratégies**								

Remarque. — Les mesures en gris sont exigées mais ne font pas partie du pilier de la responsabilisation.

* CIBLES

- On exige des cibles annuelles pour les mesures du pilier de la responsabilisation dont l'évaluation globale de mai 2008 est jugée « problématique » ou « préoccupante ». Ces cibles doivent refléter, au cours de la période prévue dans le plan, une amélioration raisonnable ou une progression vers la norme de réussite suivante.

** STRATÉGIES

- Inclure au moins une stratégie pour chaque résultat, des stratégies tenant compte des populations d'élèves ayant des besoins spéciaux, s'il y a lieu, et des stratégies tenant compte des résultats du pilier de la responsabilisation, y compris les stratégies conçues pour améliorer les résultats de toute mesure jugée « problématique » ou « préoccupante ».
- Les stratégies visant à s'attaquer aux priorités et aux résultats faibles ou à la baisse doivent être surlignées.

✓ **Résultat : Des programmes et des mesures de soutien efficaces sont disponibles aux élèves à risque.**

Mesures de rendement	Résultats actuels	Moyenne précédente de 3 ans	Évaluation			Cibles*		
			Rendement	Amélioration	Globale	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
• Taux d'abandon scolaire des élèves âgés de 14 à 18 ans.								
Stratégies**								

✓ **Résultat : Les élèves terminent leurs études.**

Mesures de rendement	Résultats actuels	Moyenne précédente de 3 ans	Évaluation			Cibles*		
			Rendement	Amélioration	Globale	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
• Taux d'achèvement des élèves ayant terminé leur secondaire dans les trois ans suivant leur inscription en 10e année.								
Stratégies**								

* CIBLES

- On exige des cibles annuelles pour les mesures du pilier de la responsabilisation dont l'évaluation globale de mai 2008 est jugée « problématique » ou « préoccupante ». Ces cibles doivent refléter, au cours de la période prévue dans le plan, une amélioration raisonnable ou une progression vers la norme de réussite suivante.

** STRATÉGIES

- Inclure au moins une stratégie pour chaque résultat, des stratégies tenant compte des populations d'élèves ayant des besoins spéciaux, s'il y a lieu, et des stratégies tenant compte des résultats du pilier de la responsabilisation, y compris les stratégies conçues pour améliorer les résultats de toute mesure jugée « problématique » ou « préoccupante ».
- Les stratégies visant à s'attaquer aux priorités et aux résultats faibles ou à la baisse doivent être surlignées.

❖ **Deuxième objectif : L'excellence des résultats d'apprentissage**

✓ **Résultat : Les élèves atteignent des résultats d'apprentissage de norme élevée.**

Mesures de rendement	Résultats actuels	Moyenne précédente de 3 ans	Évaluation			Cibles*		
			Rendement	Amélioration	Globale	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
• Pourcentages des élèves de 3e, 6e et 9e année qui ont atteint la norme acceptable aux tests de rendement provinciaux.*								
• Pourcentages des élèves de 3e, 6e et 9e année qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux.								
• Pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme acceptable aux examens en vue du diplôme.+								
• Pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme.								
• Pourcentage d'élèves qui ont passé quatre examens ou plus en vue du diplôme dans les trois ans suivant leur inscription en 10e année.								
• Pourcentage d'élèves de la 12e année qui répondent aux critères d'admissibilité de la bourse d'études Rutherford.								

Stratégies**

+ Le pourcentage d'élèves atteignant la norme acceptable comprend également le pourcentage d'élèves atteignant la norme d'excellence.

* CIBLES

- On exige des cibles annuelles pour les mesures du pilier de la responsabilisation dont l'évaluation globale de mai 2008 est jugée « problématique » ou « préoccupante ». Ces cibles doivent refléter, au cours de la période prévue dans le plan, une amélioration raisonnable ou une progression vers la norme de réussite suivante.

** STRATÉGIES

- Inclure au moins une stratégie pour chaque résultat, des stratégies tenant compte des populations d'élèves ayant des besoins spéciaux, s'il y a lieu, et des stratégies tenant compte des résultats du pilier de la responsabilisation, y compris les stratégies conçues pour améliorer les résultats de toute mesure jugée « problématique » ou « préoccupante ».
- Les stratégies visant à s'attaquer aux priorités et aux résultats faibles ou à la baisse doivent être surlignées.

✓ **Résultat : Les élèves sont bien préparés à l'apprentissage continu.**

Mesures de rendement	Résultats actuels	Moyenne précédente de 3 ans	Évaluation			Cibles*		
			Rendement	Amélioration	Globale	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
• Taux de transition du secondaire au postsecondaire dans les six ans suivant leur inscription en 10e année.								
Stratégies**								

✓ **Résultat : Les élèves sont bien préparés au monde du travail.**

Mesures de rendement	Résultats actuels	Moyenne précédente de 3 ans	Évaluation			Cibles*		
			Rendement	Amélioration	Globale	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
• Enseignants et parents qui estiment qu'on enseigne aux élèves les attitudes et les comportements qui leur permettront, après le secondaire, de réussir sur le marché du travail.								
Stratégies**								

* CIBLES

- On exige des cibles annuelles pour les mesures du pilier de la responsabilisation dont l'évaluation globale de mai 2008 est jugée « problématique » ou « préoccupante ». Ces cibles doivent refléter, au cours de la période prévue dans le plan, une amélioration raisonnable ou une progression vers la norme de réussite suivante.

** STRATÉGIES

- Inclure au moins une stratégie pour chaque résultat, des stratégies tenant compte des populations d'élèves ayant des besoins spéciaux, s'il y a lieu, et des stratégies tenant compte des résultats du pilier de la responsabilisation, y compris les stratégies conçues pour améliorer les résultats de toute mesure jugée « problématique » ou « préoccupante ».
- Les stratégies visant à s'attaquer aux priorités et aux résultats faibles ou à la baisse doivent être surlignées.

✓ **Résultat : Les élèves font preuve des caractéristiques de citoyens engagés.**

Mesures de rendement	Résultats actuels	Moyenne précédente de 3 ans	Évaluation			Cibles*		
			Rendement	Amélioration	Globale	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
• Enseignants, parents et élèves qui estiment que les élèves font preuve des caractéristiques de citoyens engagés.								
Stratégies**								

❖ **Troisième objectif : Autorité scolaire hautement réceptive et responsable**

✓ **Résultat : L'autorité scolaire entretient des relations de travail efficaces avec ses partenaires et les parties intéressées.**

Mesures de rendement	Résultats actuels	Moyenne précédente de 3 ans	Évaluation			Cibles*		
			Rendement	Amélioration	Globale	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
• Enseignants et parents qui sont satisfaits du degré de participation des parents aux décisions prises au sujet de l'éducation de leurs enfants.								
Stratégies**								

* CIBLES

- On exige des cibles annuelles pour les mesures du pilier de la responsabilisation dont l'évaluation globale de mai 2008 est jugée « problématique » ou « préoccupante ». Ces cibles doivent refléter, au cours de la période prévue dans le plan, une amélioration raisonnable ou une progression vers la norme de réussite suivante.

** STRATÉGIES

- Inclure au moins une stratégie pour chaque résultat, des stratégies tenant compte des populations d'élèves ayant des besoins spéciaux, s'il y a lieu, et des stratégies tenant compte des résultats du pilier de la responsabilisation, y compris les stratégies conçues pour améliorer les résultats de toute mesure jugée « problématique » ou « préoccupante ».
- Les stratégies visant à s'attaquer aux priorités et aux résultats faibles ou à la baisse doivent être surlignées.

✓ **Résultat : L'autorité scolaire fait preuve de leadership et d'amélioration continue.**

Mesures de rendement	Résultats actuels	Moyenne précédente de 3 ans	Évaluation			Cibles*		
			Rendement	Amélioration	Globale	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
• Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves qui disent que leur école et les écoles de leur autorité scolaire se sont améliorées ou n'ont pas changé au cours des trois dernières années.								
• Pourcentage d'enseignants qui affirment qu'au cours des trois à cinq dernières années, les occasions de perfectionnement professionnel et de formation en cours d'emploi offertes par leur autorité scolaire ont été ciblées, systématiques et qu'elles contribuent de manière significative à leur épanouissement professionnel.			S.O.	S.O.	S.O.			
Stratégies**								

Remarque. — Les mesures en gris sont exigées mais ne font pas partie du pilier de la responsabilisation.

Faits saillants du budget

- ☐ *Information financière clé pour la prochaine année scolaire; accorder une attention particulière aux changements importants prévus par rapport à ceux de l'exercice courant afin de tenir compte de l'évaluation des résultats du pilier de la responsabilisation.*
- ☐ *Principes directeurs de la planification financière.*
- ☐ *Sommaire de l'information présenté à l'aide de tableaux ou de graphiques.*
- ☐ *Lien Web au rapport budgétaire de l'autorité scolaire.*

* CIBLES

- On exige des cibles annuelles pour les mesures du pilier de la responsabilisation dont l'évaluation globale de mai 2008 est jugée « problématique » ou « préoccupante ». Ces cibles doivent refléter, au cours de la période prévue dans le plan, une amélioration raisonnable ou une progression vers la norme de réussite suivante.

** STRATÉGIES

- Inclure au moins une stratégie pour chaque résultat, des stratégies tenant compte des populations d'élèves ayant des besoins spéciaux, s'il y a lieu, et des stratégies tenant compte des résultats du pilier de la responsabilisation, y compris les stratégies conçues pour améliorer les résultats de toute mesure jugée « problématique » ou « préoccupante ».
- Les stratégies visant à s'attaquer aux priorités et aux résultats faibles ou à la baisse doivent être surlignées.

Faits saillants des projets d'immobilisations et d'installations

- ☐ *Brève description des principaux travaux de construction ou de rénovation ainsi que les avantages qu'en tireront les élèves.*
- ☐ *Lien Web aux renseignements supplémentaires.*

Publication et communication

- ☐ *Fournir le lien Web au document affiché.*
- ☐ *Indiquer comment le plan triennal a été ou sera communiqué aux parents et au grand public.*
- ☐ *Indiquer de quelle façon le conseil scolaire a permis à chaque conseil d'école de participer à la mise à jour du plan triennal d'éducation de son école.*

Le gabarit proposé ci-dessous renferme les exigences pour les plans d'éducation de 2008-2009 à 2010-2011. Même si une autorité scolaire utilise son propre format, elle est invitée à utiliser cette information à titre de liste de points à vérifier afin de s'assurer que son plan contient tous les éléments exigés. À moins d'avis contraire, tous les éléments sont exigés.

Deuxième gabarit

Message du président du conseil scolaire (facultatif)

Déclaration en matière de responsabilisation

Le plan d'éducation de (**nom de l'autorité scolaire**) pour les trois années à compter du 1er septembre (**année**) a été préparé sous la direction du conseil scolaire, conformément aux responsabilités énoncées dans la *School Act* et la *Government Accountability Act*. Le présent plan d'éducation a été élaboré dans le cadre des plans triennaux et financiers du gouvernement provincial. Le conseil scolaire s'engage à atteindre les résultats visés dans ce plan.

Énoncés fondamentaux (facultatif)

- ☐ *Vision*
- ☐ *Mission*
- ☐ *Principes*

Profil de l'autorité scolaire (facultatif)

Mai 2008 – Sommaire global du pilier de la responsabilisation

❖ **Premier objectif : Des possibilités d'apprentissage de grande qualité pour tous**

✓ **Résultat : Les écoles offrent un environnement sécuritaire et bienveillant aux élèves.**

Cibles* (s'il y a lieu)			**Stratégies****
2008/09	**2009/10**	**2010/11**	
Mesure de rendement Enseignants, parents et élèves estimant que les enfants évoluent dans un milieu sécuritaire à l'école, qu'ils apprennent l'importance d'être bienveillants et respectueux envers les autres et qu'ils sont traités en toute justice à l'école.			

✓ **Résultat : Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les élèves, de la maternelle à la 12e année, ainsi qu'à ceux de la société et de l'économie.**

Cibles* (s'il y a lieu)			**Stratégies****
2008/09	**2009/10**	**2010/11**	
Mesures de rendement Enseignants, parents et élèves estimant que les élèves ont accès à un vaste programme d'études, y compris les beaux-arts, la technologie, les carrières, la santé et l'éducation physique.			
Enseignants, parents et élèves satisfaits de la qualité générale de l'éducation en Alberta.			
Enseignants, parents et élèves satisfaits de l'accès aux services et programmes offerts aux élèves dans leur communauté et satisfaits de l'efficience et de l'efficacité de ces services et programmes.			

Remarque. —

1. Pour tous les résultats des mesures de rendement, veuillez vous reporter au sommaire global du pilier de la responsabilisation.
2. Les mesures en gris sont exigées mais ne font pas partie du pilier de la responsabilisation.

* CIBLES

- On exige des cibles annuelles pour les mesures du pilier de la responsabilisation dont l'évaluation globale de mai 2008 est jugée « problématique » ou « préoccupante ». Ces cibles doivent refléter, au cours de la période prévue dans le plan, une amélioration raisonnable ou une progression vers la norme de réussite suivante.

** STRATÉGIES

- Inclure au moins une stratégie pour chaque résultat, des stratégies tenant compte des populations d'élèves ayant des besoins spéciaux, s'il y a lieu, et des stratégies tenant compte des résultats du pilier de la responsabilisation, y compris les stratégies conçues pour améliorer les résultats de toute mesure jugée « problématique » ou « préoccupante ».
- Les stratégies visant à s'attaquer aux priorités et aux résultats faibles ou à la baisse doivent être surlignées.

✓ **Résultat : Des programmes et des mesures de soutien efficaces sont disponibles aux élèves à risque.**

Cibles* (s'il y a lieu)			Stratégies**
2008/09	**2009/10**	**2010/11**	
Mesure de rendement Taux d'abandon scolaire des élèves âgés de 14 à 18 ans.			

✓ **Résultat : Les élèves terminent leurs études.**

Cibles* (s'il y a lieu)			Stratégies**
2008/09	**2009/10**	**2010/11**	
Mesure de rendement Taux d'achèvement des élèves ayant terminé leur secondaire dans les trois ans suivant leur inscription en 10e année.			

Remarque. —

1. Pour tous les résultats des mesures de rendement, veuillez vous reporter au sommaire global du pilier de la responsabilisation.
2. Les mesures en gris sont exigées mais ne font pas partie du pilier de la responsabilisation.

* CIBLES

- On exige des cibles annuelles pour les mesures du pilier de la responsabilisation dont l'évaluation globale de mai 2008 est jugée « problématique » ou « préoccupante ». Ces cibles doivent refléter, au cours de la période prévue dans le plan, une amélioration raisonnable ou une progression vers la norme de réussite suivante.

** STRATÉGIES

- Inclure au moins une stratégie pour chaque résultat, des stratégies tenant compte des populations d'élèves ayant des besoins spéciaux, s'il y a lieu, et des stratégies tenant compte des résultats du pilier de la responsabilisation, y compris les stratégies conçues pour améliorer les résultats de toute mesure jugée « problématique » ou « préoccupante ».
- Les stratégies visant à s'attaquer aux priorités et aux résultats faibles ou à la baisse doivent être surlignées.

❖ **Deuxième objectif : L'excellence des résultats d'apprentissage**

✓ **Résultat : Les élèves atteignent des résultats d'apprentissage de norme élevée.**

Cibles* (s'il y a lieu)			Stratégies**
2008/09	**2009/10**	**2010/11**	
Mesures de rendement Pourcentages des élèves de 3e, 6e et 9e année qui ont atteint la norme acceptable aux tests de rendement provinciaux.*			
Pourcentages des élèves de 3e, 6e et 9e année qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux.*			
Pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme acceptable aux examens en vue du diplôme.*			
Pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme.*			
Pourcentage d'élèves qui ont passé quatre examens ou plus en vue du diplôme dans les trois ans suivant leur inscription en 10e année.			
Pourcentage d'élèves de la 12e année qui répondent aux critères d'admissibilité de la bourse d'études Rutherford.			

** Le pourcentage d'élèves atteignant la norme acceptable comprend également le pourcentage d'élèves atteignant la norme d'excellence.

Remarque. —

1. Pour tous les résultats des mesures de rendement, veuillez vous reporter au sommaire global du pilier de la responsabilisation.
2. Les mesures en gris sont exigées mais ne font pas partie du pilier de la responsabilisation.

* CIBLES

- On exige des cibles annuelles pour les mesures du pilier de la responsabilisation dont l'évaluation globale de mai 2008 est jugée « problématique » ou « préoccupante ». Ces cibles doivent refléter, au cours de la période prévue dans le plan, une amélioration raisonnable ou une progression vers la norme de réussite suivante.

** STRATÉGIES

- Inclure au moins une stratégie pour chaque résultat, des stratégies tenant compte des populations d'élèves ayant des besoins spéciaux, s'il y a lieu, et des stratégies tenant compte des résultats du pilier de la responsabilisation, y compris les stratégies conçues pour améliorer les résultats de toute mesure jugée « problématique » ou « préoccupante ».
- Les stratégies visant à s'attaquer aux priorités et aux résultats faibles ou à la baisse doivent être surlignées.

✓ **Résultat : Les élèves sont bien préparés à l'apprentissage continu.**

Cibles* (s'il y a lieu)			Stratégies**
2008/09	**2009/10**	**2010/11**	
Mesure de rendement Taux de transition du secondaire au postsecondaire dans les six ans suivant leur inscription en 10e année.			

✓ **Résultat : Les élèves sont bien préparés au monde du travail.**

Cibles* (s'il y a lieu)			Stratégies**
2008/09	**2009/10**	**2010/11**	
Mesure de rendement Enseignants et parents qui estiment qu'on enseigne aux élèves les attitudes et les comportements qui leur permettront, après le secondaire, de réussir sur le marché du travail.			

Remarque. —

1. Pour tous les résultats des mesures de rendement, veuillez vous reporter au sommaire global du pilier de la responsabilisation.
2. Les mesures en gris sont exigées mais ne font pas partie du pilier de la responsabilisation.

* CIBLES

- On exige des cibles annuelles pour les mesures du pilier de la responsabilisation dont l'évaluation globale de mai 2008 est jugée « problématique » ou « préoccupante ». Ces cibles doivent refléter, au cours de la période prévue dans le plan, une amélioration raisonnable ou une progression vers la norme de réussite suivante.

** STRATÉGIES

- Inclure au moins une stratégie pour chaque résultat, des stratégies tenant compte des populations d'élèves ayant des besoins spéciaux, s'il y a lieu, et des stratégies tenant compte des résultats du pilier de la responsabilisation, y compris les stratégies conçues pour améliorer les résultats de toute mesure jugée « problématique » ou « préoccupante ».
- Les stratégies visant à s'attaquer aux priorités et aux résultats faibles ou à la baisse doivent être surlignées.

✓ **Résultat : Les élèves font preuve des caractéristiques de citoyens engagés.**

Cibles* (s'il y a lieu)			Stratégies**
2008/09	**2009/10**	**2010/11**	
Mesure de rendement Enseignants, parents et élèves qui estiment que les élèves font preuve des caractéristiques de citoyens engagés.			

❖ **Troisième objectif : Autorité scolaire hautement réceptive et responsable**

✓ **Résultat : L'autorité scolaire entretient des relations de travail efficaces avec ses partenaires et les parties intéressées.**

Cibles* (s'il y a lieu)			Stratégies**
2008/09	**2009/10**	**2010/11**	
Mesure de rendement Enseignants et parents qui sont satisfaits du degré de participation des parents aux décisions prises au sujet de l'éducation de leurs enfants.			

Remarque. —

1. Pour tous les résultats des mesures de rendement, veuillez vous reporter au sommaire global du pilier de la responsabilisation.
2. Les mesures en gris sont exigées mais ne font pas partie du pilier de la responsabilisation.

* CIBLES

- On exige des cibles annuelles pour les mesures du pilier de la responsabilisation dont l'évaluation globale de mai 2008 est jugée « problématique » ou « préoccupante ». Ces cibles doivent refléter, au cours de la période prévue dans le plan, une amélioration raisonnable ou une progression vers la norme de réussite suivante.

** STRATÉGIES

- Inclure au moins une stratégie pour chaque résultat, des stratégies tenant compte des populations d'élèves ayant des besoins spéciaux, s'il y a lieu, et des stratégies tenant compte des résultats du pilier de la responsabilisation, y compris les stratégies conçues pour améliorer les résultats de toute mesure jugée « problématique » ou « préoccupante ».
- Les stratégies visant à s'attaquer aux priorités et aux résultats faibles ou à la baisse doivent être surlignées.

✓ **Résultat : L'autorité scolaire fait preuve de leadership et d'amélioration continue.**

Cibles* (s'il y a lieu)			Stratégies**
2008/09	**2009/10**	**2010/11**	
• Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves qui disent que leur école et les écoles de leur autorité scolaire se sont améliorées ou n'ont pas changé au cours des trois dernières années.			
• Pourcentage d'enseignants qui affirment qu'au cours des trois à cinq dernières années, les occasions de perfectionnement professionnel et de formation en cours d'emploi offertes par leur autorité scolaire ont été ciblées, systématiques et qu'elles contribuent de manière significative à leur épanouissement professionnel.			

Remarque. —

1. Pour tous les résultats des mesures de rendement, veuillez vous reporter au sommaire global du pilier de la responsabilisation.
2. Les mesures en gris sont exigées mais ne font pas partie du pilier de la responsabilisation.

Faits saillants du budget

- ☐ *Information financière clé pour la prochaine année scolaire; accorder une attention particulière aux changements importants prévus par rapport à ceux de l'exercice courant afin de tenir compte de l'évaluation des résultats du pilier de la responsabilisation.*
- ☐ *Principes directeurs de la planification financière.*
- ☐ *Sommaire de l'information présenté à l'aide de tableaux ou de graphiques.*
- ☐ *Lien Web au rapport budgétaire de l'autorité scolaire.*

* CIBLES

- On exige des cibles annuelles pour les mesures du pilier de la responsabilisation dont l'évaluation globale de mai 2008 est jugée « problématique » ou « préoccupante ». Ces cibles doivent refléter, au cours de la période prévue dans le plan, une amélioration raisonnable ou une progression vers la norme de réussite suivante.

** STRATÉGIES

- Inclure au moins une stratégie pour chaque résultat, des stratégies tenant compte des populations d'élèves ayant des besoins spéciaux, s'il y a lieu, et des stratégies tenant compte des résultats du pilier de la responsabilisation, y compris les stratégies conçues pour améliorer les résultats de toute mesure jugée « problématique » ou « préoccupante ».
- Les stratégies visant à s'attaquer aux priorités et aux résultats faibles ou à la baisse doivent être surlignées.

Faits saillants des projets d'immobilisations et d'installations

- *Brève description des principaux travaux de construction ou de rénovation ainsi que les avantages qu'en tireront les élèves.*
- *Lien Web aux renseignements supplémentaires.*

Publication et communication

- *Fournir le lien Web au document affiché.*
- *Indiquer comment le plan triennal a été ou sera communiqué aux parents et au grand public.*
- *Indiquer de quelle façon le conseil scolaire a permis à chaque conseil d'école de participer à la mise à jour du plan triennal d'éducation de son école.*

Annexe

B

Définitions des mesures de rendement exigées

Résultats	Définitions des mesures de rendement exigées
Les écoles fournissent un milieu sécuritaire et bienveillant aux élèves.	**ÉCOLES SÉCURITAIRES ET BIENVEILLANTES :** Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves estimant que l'école offre un milieu sécuritaire aux élèves, qu'ils y apprennent l'importance d'être bienveillants et respectueux envers les autres et qu'ils y sont traités en toute justice. Définition : On demande aux enseignants, aux parents et aux élèves si : – les élèves se sentent en sécurité à l'école; – les élèves se sentent en sécurité à l'aller et retour de l'école; – les élèves sont bienveillants et respectueux entre eux à l'école; – les enseignants traitent bien leurs élèves; – les élèves sont traités de manière juste par les adultes à l'école.
Le système d'éducation répond aux besoins de tous les élèves de la maternelle à la 12e année, ainsi qu'à ceux de la société et de l'économie.	**PROGRAMMES D'ÉTUDES :** Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves satisfaits du choix de cours qui est offert, y compris les beaux-arts, les carrières, la santé, l'éducation physique et la technologie. Définition : On demande aux enseignants, aux parents et aux élèves ce qu'ils pensent : – du choix de cours offerts à leur école; – des possibilités de suivre des cours ou d'apprendre dans les domaines suivantes : • musique • art dramatique • arts plastiques/visuels • informatique • santé • autres langues • éducation physique. **QUALITÉ DE L'ÉDUCATION :** Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves satisfaits de la qualité générale de l'éducation de base. Définition : On questionne les enseignants, les parents et les élèves au sujet de : – la qualité générale de l'éducation à l'école; – la qualité de l'enseignement offert à l'école; – la pertinence de ce qui est enseigné dans les matières de base (élèves); – les élèves apprennent ce qu'ils ont besoin d'apprendre (parents et enseignants); – les travaux sont-ils intéressants; – les travaux sont-ils stimulants; – les attentes en ce qui a trait à l'apprentissage sont-elles bien définies. **SATISFACTION À L'ÉGARD DE L'ACCÈS AUX PROGRAMMES** : Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves satisfaits des services et des programmes offerts aux élèves dans leur communauté et de l'efficience et de l'efficacité de ces services et programmes.

Résultats	Définitions des mesures de rendement exigées
	Définition : On questionne les enseignants, les parents et les élèves au sujet des services suivants offerts aux élèves dans les écoles : – orientation scolaire; – counselling; – services de bibliothèque; – soutien offert aux élèves ayant des besoins spéciaux.
Des programmes et des mesures de soutien efficaces sont disponibles aux élèves à risque.	**TAUX DE DÉCROCHAGE :** Taux annuel de décrochage des élèves âgés de 14 à 18 ans. Définition : Les élèves de l'Alberta, âgés de 14 à 18 ans, sont suivis pendant une année afin de déterminer combien d'entre eux ont quitté le système d'éducation sans avoir terminé leurs études. On considère que les élèves ont décroché s'ils ne sont pas inscrits l'année suivante ou s'ils n'ont pas répondu aux critères d'achèvement de leur école secondaire, c.-à-d. pendant la période de suivi, ils n'ont pas reçu un Diplôme d'études secondaires de l'Alberta, ni un Certificat de réussite d'études secondaires, ni un équivalent d'études secondaires (test de connaissances générales), ni reçu des crédits pour cinq cours de 12e année (y compris quatre cours assortis d'un examen du diplôme); ils ne se sont pas inscrits dans une école du système d'éducation en Alberta, dans un établissement postsecondaire de l'Alberta ou dans un centre d'apprentissage de l'Alberta.
Les élèves terminent leurs études secondaires.	**ACHÈVEMENT DES ÉTUDES SECONDAIRES** (sur 3 ans) : Pourcentage d'élèves qui ont terminé leurs études secondaires dans les trois ans suivant leur inscription en 10e année. Définition : Les élèves de 10e année de l'Alberta sont suivis pendant trois ans afin de déterminer s'ils ont terminé leurs études secondaires. On considère que les élèves ont terminé leurs études secondaires si, au cours de la période de suivi, ils ont : – reçu un Diplôme d'études secondaires de l'Alberta, un Certificat de réussite d'études secondaires, un équivalent d'études secondaires (test de connaissances générales); – commencé un programme d'études postsecondaires dans un établissement postsecondaire de l'Alberta; – entrepris un programme dans un centre d'apprentissage de l'Alberta; – obtenu des crédits pour cinq cours de 12e année, dont quatre cours assortis d'un examen du diplôme. **Remarque. –** Les taux sur quatre et cinq ans sont également calculés et fournis aux autorités scolaires en mai pour être utilisés dans la planification. Ces résultats supplémentaires doivent être rapportés dans les RRAÉ.
Les élèves atteignent des normes élevées.	**TESTS DE RENDEMENT PROVINCIAUX – ACCEPTABLE :** Pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable aux tests de rendement provinciaux de 3e, 6e et 9e année. **TESTS DE RENDEMENT PROVINCIAUX – EXCELLENT :** Pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux de 3e, 6e et 9e année. Définition : Un élève qui atteint la norme acceptable démontre des connaissances de base et des habiletés requises en ce qui a trait aux principales matières : anglais, français, mathématiques (3e, 6e et 9e année), sciences et études sociales (6e et 9e année). Un élève qui atteint la norme d'excellence démontre des connaissances approfondies des concepts enseignés dans les cours de base et démontre des habiletés à intégrer l'information et à l'évaluer sous différents angles. Les résultats sont calculés sous forme de pourcentage de l'ensemble des élèves de chaque année (inscription totale pour chaque année en plus des élèves dont le niveau n'a pas été établi, mais qui suivent les cours de l'année de référence) ayant atteint la norme acceptable et le pourcentage ayant atteint la norme d'excellence. Le résultat global correspond à la moyenne pondérée des résultats pour chaque test.

Résultats	Définitions des mesures de rendement exigées
	Remarque. – Les résultats sont également calculés pour chaque niveau et matière et fournis aux autorités scolaires pour leur utilisation. Ces résultats supplémentaires doivent être rapportés dans les RRAÉ. **DIPLÔME – ACCEPTABLE :** Pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable aux examens en vue du diplôme. **DIPLÔME – EXCELLENT :** Pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme. Définition : Les résultats de l'examen du diplôme sont basés sur le nombre d'élèves qui passent chaque examen et qui atteignent les normes. La norme acceptable (c.-à-d. une note de 50 %) indique que l'élève a répondu aux exigences de base du cours. La norme d'excellence (c.-à-d. une note de 80 %) indique que le résultat de l'élève est grandement supérieur aux exigences minimales du cours. Le résultat global de l'examen du diplôme correspond à la moyenne pondérée du résultat pour chaque examen. **TAUX DE PARTICIPATION AUX EXAMENS EN VUE DU DIPLÔME** (4 examens et plus) : Pourcentage d'élèves qui ont passé quatre examens ou plus en vue du diplôme à la fin de leur troisième année d'études secondaires. Définition : Le taux de participation à l'examen en vue du diplôme est calculé en effectuant un suivi des élèves de 10^{e} année sur trois ans afin de déterminer le pourcentage d'élèves ayant passé quatre examens ou plus en vue du diplôme au cours de la période de suivi. **TAUX D'ADMISSIBILITÉ À LA BOURSE D'ÉTUDES RUTHERFORD :** Pourcentage d'élèves de la 12^{e} année qui satisfont aux critères d'admissibilité de la bourse d'études Rutherford. Définition : L'admissibilité à la bourse d'études Rutherford est calculée en déterminant le pourcentage d'élèves de la 12^{e} année qui ont obtenu une note de 80 % ou plus dans les cours admissibles de 10^{e}, 11^{e} et 12^{e} année.
Les élèves sont bien préparés à l'apprentissage continu.	**TAUX DE TRANSITION** (sur 4 ans) : Pourcentage d'élèves qui se sont inscrits à un programme d'études postsecondaire dans les quatre ans suivant leur entrée en 10^{e} année. Définition : Le taux de transition vers les études postsecondaires est calculé en suivant les élèves de 10^{e} année de l'Alberta pendant quatre ans afin de déterminer s'ils se sont inscrits à un programme d'études postsecondaires dans un établissement d'études postsecondaires de l'Alberta ou s'ils se sont inscrits dans un programme d'un centre d'apprentissage de l'Alberta au cours de la période de suivi. Un estimé des inscriptions dans un établissement d'études postsecondaires à l'extérieur de la province est appliqué selon le nombre d'élèves recevant une bourse pour suivre des cours dans un établissement d'études postsecondaires à l'extérieur de la province. **Remarque.** – Au mois de mai, on calcule et transmet aux autorités scolaires les taux sur six ans qu'elles peuvent utiliser dans leur planification. On doit inclure ces résultats additionnels dans le RRAÉ.
Les élèves sont bien préparés au monde du travail.	**APTITUDES À L'EMPLOI :** Pourcentages d'enseignants et de parents estimant qu'on enseigne aux élèves les attitudes et les comportements qui leur permettront, après le secondaire, de réussir sur le marché du travail. Définition : On demande aux enseignants et aux parents d'indiquer si on enseigne aux élèves les attitudes et comportements qui leur permettront de réussir sur le marché du travail après leurs études secondaires.
Les élèves font preuve des caractéristiques de citoyens engagés.	**CIVISME :** Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves estimant que les élèves font preuve des caractéristiques de citoyens actifs. Définition : On demande aux enseignants, aux parents et aux élèves si, à l'école : – les élèves s'entraident;

Résultats	Définitions des mesures de rendement exigées
	– les élèves se respectent; – on encourage les élèves à participer à des activités visant à aider la communauté (la question n'est pas posée aux élèves de 4e année); – on encourage les élèves à faire de leur mieux; – les élèves respectent les règles.
L'autorité scolaire entretient des relations de travail efficaces avec ses partenaires et les parties intéressées.	**PARTICIPATION DES PARENTS :** Pourcentages d'enseignants et de parents satisfaits du degré de participation des parents aux décisions prises au sujet de l'éducation de leurs enfants. Définition : On questionne les enseignants et les parents au sujet de : – la possibilité pour les parents de participer aux décisions concernant l'éducation de leur(s) enfant(s); – la possibilité pour les parents de participer aux décisions de l'école de leur(s) enfant(s); – l'importance qu'on accorde à la contribution des parents aux décisions de l'école de leur(s) enfant(s); – la proportion de la participation des parents (« Importante » ou « Moyenne ») aux décisions concernant l'éducation de leur(s) enfant(s).
L'autorité scolaire fait preuve de leadership et d'amélioration continue.	**AMÉLIORATION CONTINUE :** Pourcentages d'enseignants, de parents et **d'élèves** qui disent que leur école et les écoles de leur autorité scolaire se sont améliorées ou n'ont pas changé au cours des trois dernières années. Définition : On demande aux enseignants et aux parents si la qualité de l'éducation reçue à l'école s'est améliorée, est demeurée la même ou si elle a baissé au cours des trois dernières années. **On demande aux élèves :** **– es-tu fier de ton école?** **– recommanderais-tu cette école à un ami ou une amie?** **Note : Cet ajout reflète les données qui sont déjà incluses dans cette mesure.** **BESOINS DE L'AUTORITÉ SCOLAIRE EN MATIÈRE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL :** Pourcentages d'enseignants qui affirment qu'au cours des trois à cinq dernières années, les occasions de perfectionnement professionnel et de formation en cours d'emploi offertes par leur autorité scolaire ont été ciblées, systématiques et qu'elles contribuent de manière significative à leur épanouissement professionnel. Définition : On demande aux enseignants si les occasions de perfectionnement professionnel auxquelles ils ont accès par l'intermédiaire de leur autorité scolaire : – sont axées sur les priorités de l'autorité scolaire; – répondent de façon efficace à leurs besoins en perfectionnement professionnel; – ont contribué de manière significative à leur perfectionnement professionnel.

Remarque. –

1. Pour les mesures de sondage :
   - Tous les enseignants du système d'éducation de la maternelle à la 12e année et tous les élèves de la 4e, 7e et 10e année, ainsi que leurs parents, sont inclus dans les sondages.
   - Les sondages effectués auprès des élèves et des enseignants sont effectués en ligne et le sondage auprès des parents est envoyé à l'adresse postale des élèves figurant dans les dossiers.
   - Le pourcentage de chaque groupe de répondants est calculé en faisant la moyenne des réponses à toutes les questions comprises dans la mesure. Le pourcentage est calculé en faisant la moyenne des résultats de chaque groupe de répondants.
   - Une échelle de quatre points est utilisée pour les questions concernant la satisfaction et l'entente; les réponses « je ne sais pas » sont enregistrés.

- Les résultats pour chaque groupe de répondants sont également calculés et fournis aux autorités scolaires et destinés à leur usage.

2. Pour les mesures devant faire le suivi des élèves pendant une année ou plus, une estimation de l'attrition (nombre d'élèves du même groupe d'âge ayant quitté la province ou étant décédés) est prise en compte dans le calcul.
3. Pour les mesures basées sur la cohorte de 10e année, les élèves sont affectées à l'autorité scolaire où ils ont obtenu la majorité de leurs crédits.

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc.]

Annexe

C

Termes relatifs à la planification et à la responsabilisation

Amélioration continue (*continuous improvement*) : L'utilisation des résultats pour modifier les stratégies et les pratiques et ainsi assurer l'amélioration du rendement au fil du temps.

Cibles (*targets*) : Les cibles indiquent les niveaux de rendement à atteindre avant qu'une certaine période se soit écoulée. Les cibles sont exprimées en termes quantitatifs.

Données de référence (*baseline data*) : Un ensemble de données qui servent de point de départ pour mesurer, en utilisant la même méthodologie, le degré de changement au fil du temps.

Enjeu (*issue*) : Une condition qui peut empêcher un organisme de réaliser son mandat ou d'atteindre ses objectifs.

Mesures de rendement (*performance measures*) : Les mesures de rendement fournissent des renseignements sur des aspects importants et quantifiables du système d'éducation. Elles permettent aux autorités scolaires de déterminer où elles en sont dans l'atteinte de leurs objectifs et de leurs résultats.

Mission (*mission*) : Une description claire et concise de la raison d'être et du rôle de l'autorité scolaire dans son ensemble. Cet énoncé donne l'orientation aux programmes et aux services que fournit une autorité scolaire à ses élèves.

Objectifs (*goals*) : Les objectifs sont des énoncés généraux qui sont axés sur le long terme et qui orientent les organismes de manière à ce qu'ils puissent réaliser leur vision. Souvent, les objectifs sont exprimés sous la forme de conditions ou de buts souhaitables.

Principes et croyances (*principles and beliefs*) : Les énoncés de principes ou de croyances guident la prise de décisions et servent de fondement à la formulation des énoncés de mission et de vision de même qu'à l'élaboration des objectifs.

Profil (*profile*) : Le profil, c'est une brève description de l'autorité scolaire ou de l'école, description qui donne le contexte du plan. Il inclut les caractéristiques des communautés, des élèves, des programmes et des emplacements.

Responsabilisation (*accountability*) : L'obligation de répondre de l'exercice d'une responsabilité qui a été conférée, ex. : en ce qui a trait à l'utilisation de fonds, aux résultats atteints et aux actions entreprises pour assurer une amélioration continue.

Résultats (*outcomes*) : Les résultats sont des énoncés mesurables de ce que les autorités scolaires et les écoles cherchent à réaliser. De façon générale, ils répondent à la question : « À quoi ressemblera la situation quand nous aurons atteint le but visé? »

Stratégies (*strategies*) : Les stratégies sont des mesures que prennent les autorités scolaires pour atteindre les objectifs et les résultats prévus et ainsi tenir compte des besoins de tous leurs élèves. Elles doivent tenir compte des circonstances, des tendances, des possibilités et des enjeux présents au niveau local.

Tendance (*trends*) : Une tendance indique l'orientation que prennent les résultats au cours d'une certaine période, par exemple, l'augmentation du nombre d'élèves.

Vision (*vision*) : La vision décrit un état futur souhaitable et plausible pour l'organisme, enraciné dans la réalité, qui inspire et guide les décisions et les mesures prises.

Termes relatifs à l'évaluation du pilier de la responsabilisation

(*en ordre logique plutôt qu'alphabétique*)

Pilier de la responsabilisation (*accountability pillar*) **:** Le pilier de la responsabilisation est l'un des trois piliers du cadre de financement révisé. Il vise à accroître la responsabilisation des autorités scolaires en ce qui a trait à leurs résultats, afin de permettre une plus grande souplesse dans la répartition des ressources. Le pilier de la responsabilisation met davantage l'accent sur l'atteinte de certains résultats, en évaluant et en communiquant les résultats selon des mesures communes, et lorsque les résultats sont faibles ou à la baisse, en agissant dans le but d'améliorer les programmes et les résultats scolaires dans les années à venir. Le pilier de la responsabilisation est axé sur l'amélioration des résultats des autorités scolaires.

Mesures de rendement du pilier de la responsabilisation (*accountability pillar performance measures*) : Les mesures de rendement du pilier de la responsabilisation sont une série de mesures obligatoires et uniformes, chacune étant calculée d'après une base de référence comparable pour toutes les autorités. Les autorités scolaires doivent inclure cette série de mesures fixes dans leurs plans et elles doivent publier les résultats et les évaluations pour ces mesures dans leurs rapports sur les résultats annuels en éducation. Les mesures sont tirées de différents types de données, notamment :

- les résultats des tests de rendement provinciaux;
- les taux de décrochage et les taux d'achèvement des études secondaires;
- les perceptions des élèves, des parents et des enseignants.

Catégorie (*category*) **:** Les mesures du pilier de la responsabilisation sont regroupées en sept catégories qui représentent les aspects clés de l'éducation ayant de l'importance pour les parents et le public :

- écoles sécuritaires et bienveillantes;
- possibilités d'apprentissage pour les élèves;
- rendement des élèves (M à 9^{e} année);
- rendement des élèves (10^{e} à 12^{e} année);
- préparation à l'apprentissage à vie, à l'employabilité et au civisme;
- participation des parents;

- amélioration continue.

Méthode d'évaluation (*evaluation methodology*) : La méthode d'évaluation a été mise au point de façon à évaluer chaque mesure du pilier de la responsabilisation en ce qui a trait aux réalisations et à l'amélioration, en combinant les évaluations des réalisations et des améliorations pour calculer les évaluations globales des mesures et des catégories.

Évaluation des réalisations (*achievement evaluation*) : L'évaluation des réalisations est basée sur la comparaison des résultats actuels de l'autorité avec une série de normes provinciales qui sont fixes pour une période de sept à dix ans. Les résultats de l'évaluation des réalisations se traduisent par l'un des cinq niveaux suivants : très élevé, élevé, moyen, faible, très faible.

Norme (*standard*) : Une norme est un niveau de rendement établi et quantifiable qui est généralement compris et accepté par une majorité et qui sert de base de référence pour l'évaluation du rendement réel. Les normes relatives à chaque mesure du pilier de la responsabilisation sont déterminées selon des données de référence (d'après la répartition des résultats pour toutes les autorités à un moment précis). Les 5^{e}, 25^{e}, 75^{e} et 95^{e} percentiles de la répartition des résultats de référence servent à établir les cinq niveaux d'évaluation des résultats (énumérés ci-dessus sous la rubrique « Évaluation des réalisations »).

Base de référence (*baseline*) : Les données de référence constituent le point de départ pour comparer les résultats aux normes. Les données de référence pour chaque mesure du pilier de la responsabilisation sont établies d'après la moyenne des résultats de chaque autorité pour trois ans, de façon à créer une moyenne de trois ans. Les trois années qui forment la base de référence de calcul des normes diffèrent selon les types de mesure et la disponibilité des données :

- La moyenne de référence de trois ans pour les mesures des résultats des élèves (par ex., les tests de rendement provinciaux et les examens en vue du diplôme) est tirée des années scolaires 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004.
- La moyenne de référence de trois ans pour les mesures relatives aux élèves (décrochage, achèvement des études secondaires, transition postsecondaire et admissibilité à la bourse d'études Rutherford) est tirée des années scolaires 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003.
- Pour les mesures des sondages, la moyenne de référence de trois ans est basée sur les résultats de 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006.

Évaluation de l'amélioration (*improvement evaluation*) : L'évaluation de l'amélioration est axée sur l'amélioration au fil du temps. L'amélioration est évaluée en comparant les résultats actuels de l'autorité à la moyenne des trois années précédentes de l'autorité scolaire, à l'aide du calcul du chi carré. (Le chi carré est un test statistique servant à déterminer la probabilité qu'il n'y ait pas de différence importante entre un résultat observé et le résultat escompté. Dans le cas de l'évaluation de l'amélioration du pilier de la responsabilisation, le test du chi carré sert à déterminer la probabilité qu'il n'y ait pas de différence importante entre le résultat actuel d'une autorité pour une mesure et la moyenne des trois années précédentes pour cette

mesure.) Les résultats de l'évaluation de l'amélioration se traduisent par l'un des cinq niveaux suivants : nette amélioration, amélioration, constant, baisse, nette baisse.

Évaluation globale de la mesure (*overall measure evaluation*) **:** Une fois que les niveaux d'amélioration et de réalisations ont été calculés pour une mesure, une évaluation globale de la mesure est calculée, de façon à refléter autant l'évaluation des réalisations que celle de l'amélioration. L'évaluation globale de la mesure est reportée sur une échelle à cinq niveaux : excellente, bonne, acceptable, problématique, préoccupante.

Évaluation de la catégorie (*category evaluation*) **:** Pour chaque catégorie de mesure du pilier de la responsabilisation, une moyenne des évaluations globales de chaque mesure est calculée afin d'obtenir une évaluation pour cette catégorie. La moyenne est calculée en assignant l'un des nombres suivants à l'évaluation globale pour chaque mesure : 2 – Excellente; 1 – Bonne; 0 – Acceptable; 1 – Problématique; et 2 – Préoccupante. La moyenne de ces valeurs est calculée et arrondie au nombre entier le plus près. Ce résultat est ensuite comparé à la liste des valeurs numériques ci-dessus pour chacun des cinq niveaux de classement de l'évaluation, pour déterminer l'évaluation pour la catégorie.

Amélioration/Baisse (*improvement/decline*) **:** Une amélioration ou une baisse pour une mesure du pilier de la responsabilisation est déterminée en comparant le résultat actuel à la moyenne des trois années précédentes, à l'aide du test du chi carré de signification statistique. D'après le test du chi carré :

- une **amélioration ou une baisse importante** survient lorsque le résultat actuel est d'au moins un écart-type de différence (mais inférieur à deux) par rapport à la moyenne des trois années précédentes.
- une nette **amélioration ou baisse** (au coefficient de confiance de 5 %, ou 19 fois sur 20) survient lorsque le résultat actuel est environ à deux écarts-types de différence par rapport à la moyenne des trois années précédentes.

Cible (*target*) **:** On fixe des cibles relatives aux normes de rendement, et ce, pour chaque année lorsque l'évaluation des résultats pour une mesure est jugée « problématique » ou « préoccupante ». Ces cibles pour les mesures du pilier de la responsabilisation :

- ont une valeur numérique plus élevée chaque année que le résultat actuel (à l'exception des taux d'abandon scolaire où une valeur numérique plus basse indique une amélioration);
- indiquent, au cours des trois prochaines années, un progrès raisonnable vers la prochaine norme de rendement ou l'atteinte de cette norme.

Faire des progrès vers la prochaine norme de rendement ou l'atteindre sera également reflété dans l'évaluation de l'amélioration. À tout le moins, l'évaluation de l'amélioration serait « Constante » et pourrait être « Amélioration » ou « Nette amélioration ».

Annexe

D

Élaboration du pilier de la responsabilisation

En se basant sur le travail du *Funding Framework Review Committee* et du *Review Committee on Outcomes*, le *Implementation Advisory Sub-Committee* (le sous-comité) a travaillé avec Alberta Education afin de créer le pilier de la responsabilisation, y compris l'identification d'un ensemble de mesures de rendement communes. Les organismes suivants siègent à ce sous-comité : Alberta School Boards Association (ASBA), College of Alberta School Superintendents (CASS), Association of School Business Officials of Alberta (ASBOA), Alberta Teachers' Association (ATA), Alberta Home & School Councils' Association (AHSCA), Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta (FCSFA).

Le sous-comité a établi les principes directeurs suivants pour le pilier de la responsabilisation :

- un processus transparent;
- l'accent sur les réalisations;
- une approche globale à l'évaluation;
- des processus de collaboration continus;
- la possibilité de réussir pour toutes les autorités scolaires.

Le pilier de la responsabilisation concorde avec les objectifs et résultats d'apprentissage prévus par Alberta Education pour le système d'éducation de la maternelle à la 12^{e} année et s'inscrit dans le cadre de la responsabilisation qui est en place depuis 1995. L'accent est mis sur :

- le soutien de l'amélioration continue;
- l'amélioration des résultats des élèves;
- la communication claire du rendement et des réussites des autorités scolaires.

Annexe

E

Références

Les références suivantes ont servi dans la rédaction de ce guide :

Alberta Education. Funding Manual for School Authorities.
http://education.alberta.ca/admin/funding/manual.aspx

Alberta Education (2003). K-12 Learning System Policy, Regulations and Forms Manual (Revised, February 10, 2003).
http://education.alberta.ca/department/policy/k-12manual.aspx

Alberta Education. Les normes en matière d'adaptation scolaire (modifié en juin 2004).
http://education.alberta.ca/media/619671/normes.pdf

Alberta Finance (1998). Results-Oriented Government: A Guide to Strategic Planning and Performance Measurement in the Public Sector (September 28, 1998).
http://www.finance.gov.ab.ca/ (Cliquez sur « Publications and Forms », puis « Performance Measurement » et « Other Publications ».)

Alberta Finance (Rick Goodkey and Ken Ogata) (1998). Redefining Government Performance (July 16, 1998). http://www.finance.gov.ab.ca/ (Cliquez sur « Publications and Forms », puis « Performance Measurement » et « Other Publications ».)

Auditor General Alberta (2004). Accountability in the Learning Sector (January 9, 2004).
http://www.oag.ab.ca

Auditor General Alberta (1997). Government Accountability (February, 1997).
http://www.oag.ab.ca

Government Accountability Act. Revised Statutes of Alberta, 2000, Chapter G-7 (2003)
http://www.qp.gov.ab.ca/catalogue/

School Act, Revised Statutes of Alberta, 2000, Chapter S-3 (2005).
http://www.qp.gov.ab.ca/catalogue/